4 H Bourbonnière 1896
COTE ST ANTOINE
Co Hochelaga Q

La Minerve

66ME ANNEE—NO 91 MONTREAL, MERCREDI, 27 DECEMBRE 1893 LE NO: DEUX CENTS

CHARLES E. PEASE,
Lebanon, Ind.

Maladie de la Hanche.

Terrible Experience d'un Garcon

CONSIDERE UN INFIRME CONFIRME.

"Pour le bien d'autres affligés nous citons le cas de notre fils, qui a eu la maladie de la hanche, il y a cinq ans, quand il n'avait que trois ans. Son mal commença par une raideur et une douleur sérieuse au genou, qui monta soudainement à la hanche. Le médecin dit que c'était un véritable cas de mal de hanche et que s'il vivait il serait

Toujours Infirme.

Imaginez notre douleur! Charlie était tout à fait impuissant. Quand nous allions à son lit pour le remonter ou le tourner pour le sommeil, il criait comme si nous l'assassinions. Deux mois après, je lus par hasard d'un cas semblable guéri par Hood's Sarsaparilla. J'allai à une pharmacie et en eus une bouteille. C'était en avril. Nous la donnâmes au petit, et en juillet plusieurs piales se formèrent sur la hanche et crevèrent. Après qu'il eût pris une bouteille et demie de la Sarsaparilla, nous constatâmes que sa

Santé S'ameliorait.

Son teint était meilleur. De fait, il était mieux sous tous rapports. Les plaies se cicatrisèrent complètement. Nous lui eûmes des béquilles et il s'en servit pris de deux ans. Il renforcit et aujourd'hui il n'a eu aucune plaie depuis près de deux ans, et ne s'est pas servi de béquilles pour plus d'un an. Il boite un peu, mais est en

Hood's Sarsaparilla Guerit

excellente santé, va à l'école, court et joue comme aucun autre enfant; il marche un demi-mille pour aller à l'école le dimanche et revient le même jour." ISAAC W. PEASE, Lebanon, Ind.

Hood's Pills guérissent tous les maux de foie, la bile, la jaunisse, l'indigestion, le mal de tête. 25 cents.

Marchands-Tailleurs

N. Léveillé

MARCHAND-TAILLEUR

Employé pendant 18 ans à la maison L. C. De Tonnancour

138 RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

Toujours en magasin un grand assortiment de Draps Canadiens, spécialité pour les Tweeds de première qualité et de Patrons les plus nouveaux. 29-6m

GIBB & CIE

Reçoivent actuellement tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de

TWEED. DRAP ET MERCERIE

Ainsi que des patrons de Poole pour habillements. Ils invitent le public à les visiter.

LITERIE

—DE LA—

MAISON LA PLUS RECOMMANDABLE

Etablie depuis 20 ans

ROCK BOTTOM PRICES

J. E. TOWNSEND

1 Petite rue Saint-Antoine, coin de la rue Saint Jacques seulement

Téléphone 1906.

SAVEZ-VOUS QUI EST CELUI-CI ?

—C'EST LE—

Père Mollinger

Prêtre médecin de Troy Hill, Allegheny City, Pa.

Son nom est un mot de famille dans tous les Etats-Unis. Ses remèdes sont accompli de telles guérisons qu'on les qualifie de miraculeux. Ces prescriptions originales sont entre les mains de son pharmacien, A. F. SAWHILL, qui en prépare plus de 80,000.

Guérison de Rhumatisme, pour la Sciatique, le Rhumatisme inflammatoire et mercuriale, ou la Névralgie $2 50
Remède pour l'Epilepsie, Danse Saint-Vitus et toutes les maladies nerveuses 1 00
Guérison du Catarrhe, guérira le Catarrhe 1 00
Guérira l'indigestion, pour la dyspepsie et les maladies de foie 1 00
Thé pour le sang (Blood Tea) guérira la constipation et purifiera le sang 25
En vente chez tous les pharmaciens.
LYMAN, KNOX & CO., Agents pour la vente en gros, Montréal et Canada.

AUCUN N'EST VERITABLE A MOINS QUE MON NOM NE SOIT SUR CHAQUE PAQUET.

Demander un livre gratis, expliquant le traitement de toutes les maladies chroniques.

A. F. SAWHILL,

187 rue Fédéral, Allegheny, Pa.

MARQUE DE COMMERCE ENREGISTRÉE

L'INDAPO LE GRAND Remède Hindou PRODUIT LES RÉSULTATS CI-HAUT En 30 Jours. Il guérit toutes les maladies nerveuses, la perte de la mémoire, l'insomnie, la faiblesse, etc., causées par toutes sortes d'abus et rétablit rapidement la virilité perdue chez les vieux comme chez les jeunes. Se porte aisément dans une poche de veste. Prix, $1.00 le paquet. Six paquets pour $5.00 avec la garantie écrite de guérison, ou non l'argent vous sera remis. Ne permettez à aucun pharmacien sans principe de vous vendre l'imposte quelle imitation. Insistez pour avoir L'INDAPO—et pas d'autre. Si on a tort, nous vous l'expédierons par la malle au reçu du prix. Pamphlet sur enveloppe cachetée, Gratis. Adresse, Oriental Medical Co., 24 Boston House Place, Chicago. Vendu par le Dr. Leduc & Cie, 2073 rue Notre-Dame, et C. O. Dacier, coin des rues St Denis et Dubuth, Montréal. 59-1 an

Il est admis, par les experts, que la CANADA PLATING Coy, 763 et 765 rue Craig, Montréal, fait le meilleur ouvrage (à des prix raisonnables) en Amérique. 31-jno

DERNIERES NOUVELLES

Pour les dernières nouvelles voir en troisième page.

PETITES NOUVELLES

—Dans la brigade du feu on a calculé que depuis le commencement de l'année jusqu'aujourd'hui il y a eu 850 alarmes, soit vingt-cinq de plus que durant toute l'année dernière. Sur le nombre total des sorties de pompiers, on porte à 146 le nombre de fois où il n'y a pas eu de dommages causés par le feu.

—Un nommé Alfred Hébert a comparu en cour de police sous l'accusation d'avoir volé trois gallons d'huitres, la propriété de MM. Moreau et Cie, marchands de la rue Bonsecours. L'accusé avait reçu l'ordre de M. Moreau de porter les huitres au collège des Jésuites rue Bleury, mais il se serait approprié la marchandise. Procès vendredi prochain.

—Le constable Lavallée a arrêté un jeune homme du nom de John Johnson, pour avoir volé le porte-monnaie contenant la somme de $1.50 de madame Cécile Gagnier, chez MM. Semmelhaack et Cie, rue Saint-Laurent. L'accusé, qui plaide non coupable, dit qu'il arrive de Guelph, Ont. Il a été écroué jusqu'à vendredi afin de permettre aux autorités de se renseigner sur son compte.

—Mlle Marguerite Agnew, qui jusqu'à dernièrement était encore membre du chœur de l'église de la Trinité, à Montréal, est actuellement au conservatoire de Boston, perfectionnant ses connaissances musicales. Ces jours derniers, la jeune pianiste faisait son début à un concert du Music Hall et s'est conquis du coup l'appréciation du public connaisseur. Le *Herald* de Boston fait de grands éloges de la jeune artiste.

—Des malfaiteurs se sont introduits dans la résidence de M. Dubreuil, 55 rue Montana, après avoir enfoncé la porte de derrière de la maison, et l'ont pillée. Les voleurs ont emporté différents articles de valeur, parmi lesquels trois casques en seal et des bijoux. Les détectives McMahon et Campeau ont été informés ; ils ont retrouvé dans des magasins de seconde main une grande partie des objets volés.

—Daniel Foley, journalier, rue Craig, a été arrêté sur la dénonciation d'une femme nommée Frances Wiggins. Elle accusait Foley de l'avoir assaillie indécemment. L'affaire a été plaidée en cour du Recorder, et le prisonnier a été condamné à un mois de prison, à $10 d'amende ou trois mois. A son tour la femme Wiggins a été accusé de refus de payer Grégoire Rochon, charretier, qu'elle a engagé pour déménager ses meubles. L'accusé a plaidé non-coupable. Procès plus tard.

—Deux jeunes gens, âgés respectivement de 17 et 20 ans, Henri Hogue, commis, de la rue Saint Dominique, et Ed. Lalonde, menuisier, de la rue Saint-Laurent, se sont enivrés à l'hôtel Liverpool, rue Craig. S'étant ensuite fait promener par un cocher, J. Labranche, ils ont brisé une vitre de la voiture. Comme ils refusaient de payer les dommages, le cocher les a conduits au poste de police, et le Recorder, après les avoir condamnés à $7 20 chacun ou un mois de prison, leur a fait faire une déposition contre l'hôtelier qui leur a vendu de la boisson.

—L'établissement de MM. Gélineau et Frère, épiciers, rue Saint-Louis, coin du tunnel de la rue Berri, a été le théâtre d'un vol commis avec une rare audace. Entre cinq et six heures du soir à quinze pas d'une grosse lumière électrique, plusieurs individus ont pénétré, avec effraction, dans l'établissement Gélineau et se sont emparés d'une quantité considérable de brandies de toutes sortes. N'ayant pu trouver d'argent, après avoir brisé les tiroirs, ils se sont livrés à des actes de vandalisme, en bouleversant les marchandises. Les détectives font des recherches.

—Georges Pepin et Joseph Leblanc sont partis de Montréal, dimanche soir, en compagnie d'un copain dont on ignore le nom, pour aller à la messe de minuit, à Saint-Martin. Ils se grisèrent en chemin ; arrivés à quelques milles du Sault-au-Récollet, ils pénétrèrent dans la maison de M. Charles Proulx, cultivateur, et voyant que celui-ci leur refusait du whiskey et leur montrait la porte, ils l'assommèrent à demi avec une barre de fer, puis ils partirent à la course. M. Proulx put se relever et crier au secours. Les voisins, réveillés, donnèrent la chasse aux assaillants et en arrêtèrent deux ; le troisième put s'esquiver. Pepin et Leblanc ont comparu en cour de police, hier matin, et ont plaidé non coupables à la double accusation d'assaut et dommages à la propriété. Procès vendredi.

Avis aux communautés religieuses

Ayant décidé de liquider notre stock d'imagerie et de librairie, nous vous engageons à venir visiter notre assortiment. Grandes images Letuille, dentelle, 60 cts la douzaine réduites à 40 cts.

EMILE DEMERS,
1611 rue Notre-Dame, Montréal.
85-jno

Accident

Un jeune garçon du nom d'Israël Gauthier, rue Amherst, a été transporté à l'hôpital Général après avoir été victime d'un accident. Il traversait la rue Sainte-Catherine, quand tout à coup il fit une chute sur le pavé. Avant qu'il pût se relever, une lourde voiture lui passa sur une jambe et la lui cassa. On ne sait pas s'il y a eu imprudence ou négligence.

Un guide précieux

Une nouvelle publication par M. J. Henry, de Montréal, intitulée "The shipping Manufacturers List and Buyers Guide" vient justement de paraître. Après l'avoir revue, nous n'hésitons pas à reconnaître l'utilité de ce livre comme références. La première partie contient une liste des articles manufacturés au Canada s'élevant au chiffre de plus de 17,000. Un tableau, placé vis-à-vis ces articles, nous renvoie à un tableau correspondant de la seconde partie, dans lequel on trouve les noms de un ou plusieurs manufacturiers des articles cités. Un acheteur désire-t-il connaître le manufacturier d'un article quelconque, il n'a que la peine de referer à l'article de l'index qui lui indique le nom du bureau de poste de tels manufacturiers. Saint-Jean a plus de 70 manufacturiers représentés dans ce livre.—*Progress*, Saint-Jean, N. B., 18 novembre.

M. J. HENRY, éditeur,
82-jno 73, rue Saint-Jacques, Montréal.

HOTEL DE VILLE

L'élection du maire se fera-t-elle par le conseil ou les échevins

Encore l'enlèvement de la neige

Les crédits supplémentaire

Il y a eu séance du conseil hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire Desjardins.

Après la lecture des minutes de la dernière séance, l'échevin Beausoleil soulève une question de privilège, relative à l'élection du maire, qui va faire l'objet d'une discussion sérieuse à la législature provinciale. Il explique assez longuement sa proposition, qui se lit comme suit :

Proposé par l'échevin Beausoleil, appuyé par l'échevin Thompson :

Que ce conseil a appris avec surprise et regret les tentatives qui ont été faites à l'Assemblée Législative de Québec pour enlever à la généralité des électeurs le droit d'élire le maire de la dite cité de Montréal, et pour accorder ce privilège soit au conseil de ville, soit aux propriétaires seuls ; que ce conseil ne connaît rien qui justifie un pareil changement ; que tout en protestant contre les tentatives ci-dessus mentionnées, ce conseil prie la législature de maintenir le système actuel qui a donné entière satisfaction et qui seul peut sauvegarder les droits et les intérêts de toutes les classes, de toutes les croyances et de toutes les nationalités, que la députation civique à Québec soit chargée de communiquer ces résolutions à la législature et de les appuyer de toute son influence auprès de l'honorable Conseil Législatif.

L'échevin Préfontaine, en réponse à cette proposition, dit qu'il y a d'autres questions aussi importantes que celle de l'élection du maire et qui devraient être comprises dans la proposition de l'échevin Beausoleil, par exemple, la qualification foncière, la diminution du nombre des échevins, etc. Toutes ces questions touchent à la constitution même de la charte et méritent pour le moins autant la considération du conseil que la proposition de l'échevin Beausoleil. Il est donc d'avis que toutes les questions qui ont été contrecarrées par l'action de la législature devraient être insérées avec celle de l'élection du maire.

L'échevin Beausoleil réplique que si l'on abandonne le sort de cette proposition aux mains de la délégation qui doit se rendre à Québec, comme le veut l'échevin Préfontaine, il est beaucoup à craindre que le conseil n'obtienne aucun résultat satisfaisant. En effet, ces délégués auxquels le conseil donne mission de défendre la constitution, ne sont pas plutôt rendus à Québec qu'ils se divisent et cherchent à se nuire les uns les autres.

L'échevin Renaud se prononce en faveur de la proposition de l'échevin Beausoleil, il dit que cette question en est une de privilège et que les questions que veut y inclure l'échevin Préfontaine ne le sont pas au même degré.

L'échevin Savignac dit qu'il a changé d'opinion, au sujet de l'élection du maire par la majorité des échevins ; maintenant, il veut que tous les électeurs participent à cette élection ; il ne veut pas, non plus, que seuls, les propriétaires fassent l'élection du premier magistrat, mais que tous, électeurs et propriétaires, participent à l'élection au même degré.

L'échevin Préfontaine se lève de nouveau pour dire qu'il veut rendre la proposition principale plus générale ; c'est pour cela qu'il propose l'amendement suivant :

Que tous les mots "après que" soient retranchés et que les mots suivants leur soient substitués :

Que c'est l'opinion de ce conseil que "tous les amendements à la charte de la cité qui n'ont pas été recommandés par ce conseil ne devraient pas être pris en considération par le conseil législatif."

Il s'en est suivi une discussion très intéressante entre les échevins Préfontaine et Beausoleil. Tous deux ont été fort éloquents et très écoutés.

L'échevin Rainville se lève à son tour et dit que la proposition de l'échevin Beausoleil restreint trop le débat. Il est d'avis qu'il vaudrait mieux insérer toutes les questions qui affectent la constitution et la charte de la cité de Montréal. Il propose donc, en sous-amendement à la proposition principale, appuyé par l'échevin James :

Que la proposition en amendement soit amendée en y ajoutant les mots suivants : et particulièrement touchant à la constitution même du conseil.

Cette amendement est adopté par 22 contre 5.

L'échevin Dagenais demande si la compagnie des chars urbains a dessein de se moquer bien longtemps encore du public qu'elle exploite. Le service des chars est de plus en plus défectueux, et rien n'indique qu'on doit y mettre ordre.

L'échevin Marsolais se plaint que la neige ne soit pas enlevée assez promptement. L'échevin Savignac attire aussi l'attention du conseil sur le fait que la compagnie ne fait plus de service sur la rue Ontario, à partir de la rue Saint-Laurent.

L'échevin Préfontaine dit que quant à l'enlèvement de la neige on devra ne pas s'emballer, car nous risquerions d'en payer les frais. A la proposition de l'échevin Marsolais, qui demande que l'enlèvement de la neige se fasse la nuit comme le jour, il répond qu'on devrait spécifier les cas d'urgence ; car, si l'on fait enlever la neige ainsi sans nécessité, la compagnie pourra refuser de payer. Finalement, on adopte un amendement disant que l'enlèvement se fera nuit et jour quand il y aura nécessité.

Parmi les rapports présentés dans l'ordre du jour, se trouve celui du comité de santé, pour obtenir la permission de varier ses crédits pour 1895. Ce rapport soulève une petite tempête.

Le comité de l'eau demande, en même temps, certaines appropriations qui sont loin de calmer les adversaires de ces deux rapports.

Après un débat court, mais acrimonieux, on procède au vote qui donne le résultat, de 15 contre 13, en faveur des demandes des comités de santé et d'eau.

On criait déjà victoire, quand l'échevin Préfontaine, le plus chaud adversaire du projet, se lève et lit un règlement relatif à ces questions, disant que pour qu'une telle demande fut ratifiée, il faut la majorité des deux tiers des échevins.

Enfin, après la présentation de divers rapports, le conseil s'ajourne.

A. S. BROSSEAU, L. D. S.,

CHIRURGIEN DENTISTE

Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 54-1a

Mort subite

Hier, M. George Dickson Baillie est mort subitement à la résidence de son père, 705 rue Dorchester.

Toujours efficace

L'efficacité du BAUME RHUMAL se fait sentir sur toutes les périodes des affections des des organes de la respiration ; c'est un avantage que bien peu de remèdent possèdent. Ainsi, le malade qui fait emploi du BAUME RHUMAL au début de son mal, guérit rapidement et évite les complication ; celui qui, ayant attendu, se décide à en faire usage arrêtera les progrès du mal et guérira après quelques doses. 99-2

EN ROUTE POUR QUEBEC

LE DROIT DE VETO

DELEGATION CIVIQUE

Hier soir, M. le maire Desjardins, l'échevin Brunet, le trésorier Robb et plusieurs autres sont partis pour Québec, afin de surveiller, devant le parlement, la législation qui concerne la cité.

On est sur l'impression, à l'hôtel de ville, que les deux Chambres sont bien décidées de définir clairement la position de Montréal et de la mettre dans la meilleure condition économique possible.

Quant au droit de veto, M. Desjardins le combat. Il est d'avis que ce serait une arme dangereuse dont certains maires pourraient faire un mauvais usage.

Il ne serait pas sage de confier au premier magistrat, nommé par le peuple, un pouvoir aussi extraordinaire. Ce serait plus un potentat qu'un maire.

Le droit de veto pourrait avoir du bon si, à venant le cas, le maire était élu par le conseil.

Si vous avez besoin d'un orgue d'église ou de chapelle à des prix variant de $75 à $1,500, ne manquez pas d'aller visiter les salles de pianos de L. E. N. Pratte, No. 1676 rue Notre-Dame, ou de demander ses catalogues illustrés. Vous verrez des instruments qui vous surprendront et que vous ne trouverez nulle part ailleurs. 91-1

LES RAVAGES DU FEU

SE MONTENT A $5,955,130

Durant les onze mois qui se sont terminés le 1er décembre courant, le feu a causé, au Canada, pour $5,955,130 de pertes. Les compagnies d'assurances ont payé $3,751,23[illegible]. C'est dans le mois de juin que le feu a causé le plus de dommages : $1,060,880, dont $382,500 couvertes par des assurances. En mars, les compagnies ont perdu $533,830, et en juillet $167,000 seulement.

La Société des Arts du Canada

La prochaine distribution de tableaux entre les membres de la Société et les porteurs de ses **Scriptums** se fera le **27 décembre** prochain. Prix du Scriptum, $1.00. 79-jno

MORT DE LEONARD

ENQUETE DU CORONER

Le coroner McMahon a tenu une enquête, hier, sur le corps de John Léonard, le vieillard dont nous avons raconté la mort, hier.

Il était depuis deux jours enfermé dans sa chambre au No 181 de la rue Bleury. Il était malade. Comme la maladie s'aggravait toujours, il fut transporté à l'hôpital Général, où il expira deux heures après son entrée.

Après avoir pris connaissance de ces faits, le jury du coroner a rendu un verdict de mort de causes naturelles.

Piano en onyx

Ce qui de prime abord paraît être un piano droit en bel onyx du Mexique dans les salles de pianos de la maison L. E. N. Pratte, No. 1676 rue Notre-Dame, est en réalité un instrument en loupe de bois satiné, couleur naturelle, et très précieux à cause de sa grande rareté et de sa beauté. Il ressemble à du satin blanc sur lequel on aurait parsemé des bouquets de roses minuscules. Ce piano fait partie d'un lot de six instruments fabriqués avec ce bois curieux et dont cinq furent vendus avant même d'être finis. Ceux qui aiment le beau ne devraient pas manquer de voir cet instrument, car ce bois est très rare et on sera probablement longtemps avant de pouvoir s'en procurer de semblable.

Ce piano a été fabriqué par la maison L. E. N. Pratte à ses ateliers à Montréal et est égal quant aux qualités artistiques aux autres pianos "Pratte" qui ont été vendus dernièrement à plusieurs de nos artistes distingués.

Un semblable a été expédié ces jours derniers à M. le professeur Léon Ringuette, organiste de la cathédrale, à Saint-Hyacinthe. 91-1

LA POLICE

ET LE RECORDER

En rendant jugement dans la cause de R. C. Dussault, ramoneur à l'emploi de l'hôtel de ville, arrêté pour avoir traité les policiers Rey et Prévost de grossiers, le Recorder a fait les remarques suivantes en rapport avec la preuve fournie :

"Je suis disposé à libérer l'accusé, parce que les constables ont eu tort de s'arrêter pour causer au coin d'une rue, ce qu'ils ne doivent faire que pour donner des informations. Lors même que je trouverais l'accusé coupable, je le libérerais, car, en admettant qu'il aurait été grossier pour les constables, c'était une provocation que de voir ces derniers obstruer le trottoir. Si les constables ont été rudoyés, ils se l'étaient attiré.

Casques-Manchons

Profitez des avantages exceptionnels qu'offre la maison Francœur et Sainte-Marie, No 1499 rue Sainte-Catherine pour acheter vos casques et vos manchons. Satisfaction garantie. 89-6

Prestation du serment

A 4 heures, hier après-midi, M. J. S. Archibald a été assermenté comme juge de la cour Supérieure par le greffier M. L. W. Sicotte. On a conservé le cérémonial ordinaire.

The Nordheimer

Ceux qui désirent faire un beau cadeau du Jour de l'An feraient bien d'examiner l'assortiment de A. et S. Nordheimer, rue Saint-Jacques, où une foule de superbes spécimens des célèbres pianos Nordheimer valent la peine d'être vus. Outre les fameux pianos "Steinway", "Chickering", et autres, l'assortiment se compose des derniers morceaux de musique en feuilles et d'autres marchandises instrumentales, etc. 87-6

Dîner de Noël

Le dîner de Noël donné aux malades de l'hôpital Notre-Dame par les dames patronesses aura lieu demain à une heure p. m.

Mgr Fabre présidera. Tous les bienfaiteurs et amis de l'hôpital Notre-Dame sont cordialement invités à y assister.

Pendant plus de 30 ans

Le Sirop adoucissant de Mme Winslow a été en usage pour la dentition des enfants. Il plait à l'enfant, amollit les gencives, adoucit la douleur, guérit de la colique et est le meilleur remède contre la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

J. G. A. Gendreau chirurgien-dentiste 20 rue Saint-Laurent Montréal. Extraction de dents sans douleur, par l'électricité et par anesthésie. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.
Téléphone Bell 2818. 240-1a

Dentiste

M. Louis Franchère, chirurgien dentiste, vient d'ouvrir son bureau au No 121 rue Saint Denis, coin de la rue Dorchester. 268—2m

AFFAIRES MUNICIPALES

Le comité des chemins a eu une courte séance, hier matin, sous la présidence de l'échevin Préfontaine. On s'y est occupé spécialement des difficultés qui viennent d'éclater entre la municipalité de Saint-Louis du Mile-End et la compagnie du tramway, à propos de l'avenue Mont-Royal.

Le président annonça qu'en face des menaces de Saint-Louis du Mile End, la compagnie avait décidé de retrancher le service de l'avenue Mont-Royal et de la rue Rachel.

L'inspecteur de la cité informe le comité qu'il a eu, lui aussi, des difficultés avec la compagnie des chars urbains au sujet de l'enlèvement de la neige dans les rues sillonnées par les tramways. La compagnie persiste à vouloir se réserver une partie du contrôle de l'enlèvement de la neige. Le comité décide de s'emparer du contrôle absolu des rues, et M. Saint-George reçoit des instructions à cet effet.

L'échevi Griffin se plaint de la manière avec laquelle la compagnie enlève la neige avec ses charrues. Il prétend que l'usage des charrues n'est pas du tout nécessaire.

Un protêt a été reçu de M. Paquette qui s'élève contre la déposition de la neige sur le carré Viger.

La commission des chemins à barrières offre à la cité certaines parties de rues afin d'éviter la répétition des difficultés soulevées au sujet de la possession et du contrôle de l'avenue Mont-Royal. L'offre de la commission est référée à l'avocat de la cité.

On règle certaines affaires de routine, puis le comité se lève.

DEPUTATION A L'HOTEL DE VILLE

Une députation composée de MM. Joël Leduc, Lévesque, architecte; Martineau, entrepreneur; Pierre Lamy, marchand; C. A. Prévost, Michel Thivierge, M. Morache, Massicotte, B. Frigon, entrepreneurs, etc., a offert officiellement hier matin, à l'échevin Renault, la candidature municipale dans le quartier Saint-Louis. La démonstration a eu lieu dans les salons de la mairie. M. le maire Desjardins, qui se préparait à quitter l'hôtel de ville, fut prié par l'échevin Renault lui-même de se joindre à la délégation.

M. Frigon fit connaître les vœux de la députation, puis l'échevin Renault remercia les personnes présentes de la confiance qu'elles reposaient en lui. Il dit qu'il acceptera la candidature si c'est le désir de la majorité des électeurs du quartier Saint-Louis, ce qu'il constatera par les requêtes qu'on promet de lui présenter. Plus au fait des affaires municipales que l'an dernier, M. Renault déclare qu'il sera en mesure, s'il est élu de nouveau, de rendre de plus grands services au quartier.

Cadeaux donnés aux acheteurs

Chez F. Lapointe, marchand de meubles et pianos. Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 hrs. 1551 rue Sainte-Catherine. 88—jno

NOUVEAUX CERTIFICATS DE DECES

AVIS AUX MÉDECINS ET AU PUBLIC

Afin d'éviter la confusion que causaient les anciennes formules de certificats de décès, le département d'hygiène vient d'en faire imprimer de nouvelles qui ne contiendront que le décès des personnes mortes dans les limites de la cité.

Les blancs contiennent entre autre choses ce qui suit :

Avis aux surintendants des cimetières dans les municipalités voisines de Montréal—Nul surintendant n'enterrera et ne permettra l'inhumation d'aucun corps mort avant d'avoir reçu tel certificat. (Extrait de la Section 14, règlement 105).

Avis aux Compagnies de transport—Défense de transporter aucun cadavre dans une autre municipalité à moins d'en avoir obtenu un permis spécial du Médecin du Bureau d'Hygiène délivré en échange du présent certificat dûment rempli et signé.

Lorsqu'il y a signes ou indices de mort violente, ou d'autres circonstances qui donnent lieu de la soupçonner, l'on ne peut faire l'inhumation sans y être autorisé par le coroner ou autre officier chargé, dans ce cas, de faire l'inspection du cadavre—(Extrait de l'article 69 du Code Civil).

Dans tous les décès où la cause est inconnue, refusez le certificat de décès et prévenez immédiatement le médecin du Bureau d'Hygiène.

Quand la maladie est locale, spécifiez le siège de l'affection et mentionnez si c'est dans l'état puerpéral ou toute autre condition qui peut affecter la classification de la maladie.

Pour les maladies constitutionnelles, mentionnez si elles sont héréditaires ou non.

Des blancs de ces certificats seront fournis, sur demande, aux médecins de la ville par le bureau d'hygiène de la cité et aux médecins de campagne par le bureau provincial d'hygiène.

Sans réserve

Nous avons décidé d'écouler notre assortiment de fourrures d'ici au 1er janvier prochain. A cette occasion, nous avons réduit nos prix afin de donner au public l'avantage d'acheter des fourrures à meilleur marché que partout ailleurs. Francœur et Sainte-Marie, No 1499 rue Sainte-Catherine. 39-6

MORT DE MISÈRE

ENQUETE DU CORONER

Le coroner McMahon a tenu une enquête, hier après-midi, sur le corps de Fitzgerald, décédé à l'hôpital Notre-Dame. Il s'était gelé les pieds et la gangrène aidant, il avait fallu mourir.

Le verdict suivant a été rendu par le jury : mort de misère.

Belle voiture

Hier, la grande voiture de M. F. Lapointe, 1541 à 1551 rue Sainte-Catherine, traînée par quatre splendides chevaux richement harnachés, a circulé à travers les rues de Montréal. Tous les passants l'ont beaucoup admirée.

Le populaire marchand de meubles de la rue Sainte-Catherine, M. Lapointe, voit son commerce s'agrandir tous les jours, et comme les voitures ordinaires ne suffisent pas pour transporter les marchandises à sa nombreuse clientèle, il en a inventé une d'une grande dimension, plus dispendieuse, mais d'un style tout nouveau.

Cartes française pour Noël et le Jour de l'An, articles de fantaisies de toutes sortes, 25 p. c. de rabais du prix coûtant. Chez le Dr LEDUC ET CIE, Coin Carré Chaussilez et Notre-Dame. 86-jno

LA GRANDE RICHESSE DU CANADA

UNE MINE D'OR DECOUVERTE A MONTRÉAL

Au delà de cent mille piastres ont été faites par les citoyens intelligents de Montréal, qui ont acheté leur pain et leurs biscuits à la boulangerie au comptant de Stuart et Herbert ; un gros pain pour 13 cts, ou vingt-cinq pour cent meilleur et meilleur marché que n'importe quel autre pain fait. Envoyez vos commandes au No 1005 rue Rivard, et vous serez récompensé.
Téléphone, 7108. 63-2 ps

LES GRAILLON

LE PROCÈS EST COMMENCÉ

Hier matin, à Saint-Hyacinthe, est commencé le procès des Graillon, devant la cour d'Assises.

M. Gendron, de la société Lussier et Gendron, a été nommé avocat de la Couronne, spécialement pour cette cause. La formation du jury a pris un temps considérable, un grand nombre de jurés étant récusés.

M. F. Beauvais a été le premier témoin entendu.

Les quatre accusés Antoine Graillon, Philomin Graillon, Jean-Marie Graillon, et Marie Graillon sont à la barre.

M. Fontaine est leur avocat.

Un grand nombre de personnes ont envahi la salle d'audience, mais aucun incident remarquable ne s'est produit. Nous avons déjà publié au long les témoignages lors de l'enquête préliminaire.

Ameublements de salon et de salles à manger

Vendus à bon marché chez F. Lapointe durant ce mois.

Nous donnons des cadeaux à tous les acheteurs. Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 hrs, 1551 rue Ste-Catherine. 88-jno

Capots-Manteaux

D'ici au jour de l'an, nous vendrons nos capots et manteaux en pelleteries au prix coûtant Francœur et Sainte-Marie, No 1499 rue Sainte-Catherine. 99-6

Revue judiciaire

Les cours de justice ont siégé hier et ont expédié la besogne. Après deux jours de repos, juges et avocats étaient plus dispos à l'ouvrage.

POINT DE DROIT DISCUTÉ

Le juge Jetté a rendu jugement hier dans une cause de Crane et Baird contre McBean.

Par l'entremise du courtier White, les demandeurs avaient acheté du défendeur 10,000 minots d'avoine devant être livrés dans le cours d'octobre à 32 centins le minot. Le premier novembre le défendeur n'ayant encore rien livré reçut un protêt.

L'avoine était alors montée à 37 centins ; les demandeurs ont intenté an défendeur une action au montant de $500 représentant les bénéfices qu'ils auraient faits si l'avoine leur eût été livrée suivant le contrat.

McBean a attaqué le mandat de White, alléguant que dans notre province, de par l'autorité des statuts, le courtier a un caractère inférieur à ceux de France et d'Angleterre, mais la poursuite de Crane et Baird a été maintenue.

Ce jugement sera un avertissement pour tous ceux qui trafiquent en semblable matière.

AMOUR PERFIDE

La cour supérieure était saisie depuis quelque temps d'une cause assez compliquée. Un M. A. Lebeau, hôtelier, à ce qu'il paraît, un boucher du nom de J. Pioffe de lui ravir toute l'affection de sa femme. Il réclamait des dommages au montant de $10,000, c'est dire qu'il appréciait hautement l'amour de sa femme.

Pioffe s'est défendu du mieux qu'il a pu. Mais il a été condamné par le juge Doherty à $500 et les frais. En rendant son jugement le juge a fait remarquer au Don Juan, qu'il était imprudent d'entretenir dans son cœur un amour perfide.

LA VILLE POURSUIVIE

M. W. Roberts a pris une action de $2,000 contre la ville. Il s'agit de recouvrement d'une propriété.

Afin d'accommoder notre nombreuse clientèle, nos salles de pianos seront ouvertes tous les soirs jusqu'à dix heures, d'ici au 1er janvier 1894.

LAURENT, LAPORCE & BOURDEAU
1637 Rue Notre-Dame, Montréal
89-j 30

L. J. DUHAMEL

MARCHAND TAILLEUR

Assortiment complet d'étoffes les plus nouvelles et des derniers goûts. Prix raisonnables, coupe artistique et tout effet garanti donner satisfaction sous tous les rapports. Venez visiter mon établissement au No. 1680 rue Sainte-Catherine, 3ème porte à l'est de la rue Saint-Denis et vous serez satisfaits.

SEANCES ATTRAYANTES

DONNÉES A DOMICILE

Pour conditions s'adresser à

HEARN & HARRISON

1640-42 NOTRE-DAME

Quand vous voulez la meilleure des qualités d'argenterie, à des prix raisonnables, demandez à votre marchand les marchandises marquées THE CANADA PLATING COY.

31-jno

Ne payez pas de haut prix pour vos

Cachets en Caoutchouc

allez directement à la grande et principale manufacture :

THE Novelty Stamp Co.

No 1863 Rue Notre-Dame, MONTREAL

Prix : 50 cts.

Autres cachets plus variés.

Pour 25 Cents

LA LIBRAIRIE

J. B. Rolland & Fils

6 A 14 RUE ST-VINCENT, MONTREAL

Adressera FRANCO, à toute personne qui enverra la somme ci-dessus.

1o L'Almanach agricole, etc., pour 1894.
2o L'Almanach des Familles pour 1894.
3o Le Nouvel Almanach des Cercles Agricoles de la Province de Québec pour 1894.
4o Le Calendrier de la Puissance pour 1894.
5o Un Bloc-Notes (bon papier), format 8°.

Ces cinq articles franco par la poste pour 25 CENTS

TOUJOURS VRAI.

RHUMATISME.—Le Col. David Wylie, Brockville, Ont., dit: "Je souffrais du rhumatisme violent dans les chevilles du pied. Impossible de me tenir debout; je me suis frotté de L'HUILE ST.-JACOB. Le lendemain je pouvais marcher sans douleur."

NÉVRALCIE.—Mr. James Bonner, 198 Yonge St., Toronto, Ont., écrit: "L'huile St-Jacob est le seul remède qui m'a dégagé de la névralgie et m'a guéri effectivement."

C'EST LE MEILLEUR MOYEN.

CENTRAL CHINA HALL

PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

JOLIS SERVICES A DINER,
JOLIS SERVICES A THÉ,
JOLIS AMEUBLEMENTS de CHAMBRES,
LAMPES SUSPENDUES,
LAMPES DE BANQUET,
CHANDELIERS,
MAGNIFIQUE PORCELAINE,
MAGNIFIQUE VERRERIE,
COUTELLERIE EN ARGENT PLAQUÉ,
COTELLERIE, Etc

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

FONDÉ EN 1826

PAR AUGUSTE NORBERT MORIN ET LUDGER DUVERNAY

Imprimé et publié à Montréal, au No 1610 rue Notre-Dame, coin de la rue St-Gabriel

PAR

EUSEBE SENECAL

JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

Edition quotidienne, livrée à demi-cle ... $6 00
Edition quotidienne, par la poste $5 00
Edition hebdomadaire de 8 pages $1 00
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces, 10 cents la ligne, 1ère insertion. 5 cents la ligne les insertions subséquentes. Toutes réclames seront payées 20 cts la ligne. Naissances, mariages et décès, 25 cents pour trois lignes.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutés dans les derniers goûts et à des prix modérés.

Toutes communications doivent être adressées à LA MINERVE, MONTRÉAL.

TELEPHONE No 3324.

CANADA

MONTREAL, 27 DECEMBRE 1893.

Nos Institutions de Charité

La question de taxer les institutions de charité étant souvent, trop souvent soulevée, soit à l'hôtel de ville, soit au palais législatif, soit dans la presse, et même dans des assemblées et dans des familles, il est devenu nécessaire de l'étudier sérieusement. C'est ce que nous allons faire dans cet article.

Ces institutions sont-elles trop nombreuses dans notre ville ?

Nous répondrons à cette question, en en posant quatre autres :

Y en a-t-il une qui n'aie pas sa raison d'être ? une qui ne réponde pas à un besoin de notre état social ? une qui ne soit pas un bienfait pour l'humanité souffrante ou l'humanité déchue ? une qui ne remplisse pas des devoirs dont la société civile devrait se charger si elles n'existaient pas ?

Non, il n'y en a pas une.

L'Etat a des prisons pour les coupables condamnés par ses tribunaux de justice, des pénitenciers pour les criminels, des asiles pour les aliénés. C'est son droit, c'est son devoir. Les institutions de charité ne sont pas armées du glaive de l'autorité pour châtier et pour punir, ni de la force pour contenir les fureux et les maniaques. Ce n'est pas le rôle de la charité.

Mais à part des crimes et de la folie, il y a une infinité de misères et de souffrances dont la société humaine est incommodée, et auxquelles les lois du christianisme et la civilisation chrétienne obligent de porter remède en les adoucissant. Nul gouvernement, nulle société civique, nul citoyen ne saurait s'affranchir de ce devoir sans péril, même au simple point de vue de l'existence, au point de vue de la tranquillité et de l'ordre publics, au point de vue de l'honneur et de l'honnêteté, sans parler du plus important de tous, celui de la charité commandée par les lois divines.

Que ferions-nous, par exemple, des pauvres malades, des infirmes, des vieillards sans asiles, si nos hôpitaux ne s'ouvraient pour les recevoir, les nourrir et les soigner ?

Que ferions-nous des orphelins et des enfants abandonnés par des parents dénaturés ou trop pauvres pour leur donner du pain et les élever honnêtement ?

Que ferions-nous des filles et femmes tombées qui cherchent à cacher leur honte et le scandale de leur conduite avec la résolution de ne plus retomber ?

Que ferions-nous des filles repentantes qui veulent sincèrement abandonner le vice et faire pénitence pour racheter leurs fautes passées ?

Que ferions-nous des sourds-muets sans éducation et sans instruction ?

Que ferions-nous de nos pauvres aveugles ?

Que ferions-nous des jeunes délinquants et des enfants que les parents ne peuvent contrôler ?

Ces questions devraient suffire pour faire bien comprendre l'importance des services que rendent à notre ville et au pays tout entier les bonnes institutions de charité qui veulent bien se charger de toutes ces misères.

On peut aisément concevoir aussi combien de désespoirs elles apaisent ; combien d'âmes elles sauvent du plus grand des malheurs ; de combien de hontes, de désordres et de crimes elles soulagent la société des vivants. Mais parce qu'on ne voit pas cela de ses yeux, parce que ces œuvres se font à huis-clos et sans bruit, parce qu'on n'en souffre pas on n'y pense pas, et on n'en tient peu de reconnaissance aux femmes dévouées et courageuses qui sacrifient, pour l'amour de Dieu et du prochain, toutes les jouissances terrestres pour employer toute leur vie, leurs énergies, leurs connaissances acquises par le travail, leurs aptitudes spéciales au soulagement de toutes ces misères.

Avec un peu de réflexion, on pourrait aussi concevoir sans peine, que si de pareilles institutions n'avaient pas été fondées et n'étaient pas constamment aidées par la charité privée, les gouvernements ou les corporations de nos villes devraient en établir, à frais publics, pour répondre à tous ces besoins, prévenir tous les désordres et tous les malheurs faciles à prévoir.

Aujourd'hui, quand on découvre un cadavre gelé dans une pauvre masure ou dans la neige, près de la voie publique, on a honte de penser qu'on puisse périr d'une si terrible manière dans les limites d'une ville civilisée et chrétienne et cependant, en général, ces malheurs sont la suite de l'intempérance et de la débauche. Que serait-ce donc si nous n'avions pas nos asiles et nos institutions de charité durant nos hivers si rigoureux ? N'y aurait-il que les ivrognes et les débauchés qui périraient de la sorte ?

***

Mais on veut bien avoir de ces institutions, on admet qu'elles sont utiles, peut-être même convient-on qu'elles sont nécessaires. Cependant on s'indigne si elles demandent de l'assistance pour leurs œuvres, dans les temps difficiles, pour des besoins pressants. On trouve ces demandes trop fréquentes : " C'est ennuyeux, c'est fatiguant ! " Et ces reproches viennent, presqu'invariablement, de personnes qui ne se fatiguent pas du tout pour donner, prétextant que les religieuses sont assez *industrieuses* pour supporter seules leurs bonnes œuvres !

Elles sont industrieuses, assurément ; elles font une grande somme de travail tous les jours, et, par une intelligente économie, elles tirent un parti admirable des matériaux dont elles disposent. Mais est-il raisonnable de croire qu'elles pourraient supporter seules tous les fardeaux qu'engendrent les misères d'une grande ville ? Ces mêmes personnes, qui ne donnent rien, sont les plus étonnées et les plus mécontentes si le manque d'espace ou d'accommodation force à refuser une admission.

Il y a de fait des communautés de charité qui, pour soutenir leurs œuvres, exercent certaines industries dans lesquelles elles emploient les bras de personnes réfugiées sous leurs toits, suivant leur intelligence et leur savoir-faire. C'est un genre d'instruction pratique, l'apprentissage d'un métier pour des mains qui ne sauraient être utilisées nulle part ailleurs, dans les mêmes conditions. Naturellement les articles ainsi produits doivent être vendus pour leur valeur, au profit de l'œuvre, et ne pas être rejetés comme autant de matériaux gaspillés. Hé bien ! non ; il y a des objections à cela. C'est encore *ennuyeux* pour les industriels qui fabriquent et vendent des produits similaires ; c'est autant de ventes de moins pour eux ! Leurs établissements étant taxés par la municipalité, ils voudraient que les institutions de charité qui exercent des industries fussent aussi taxées !

Mais ne voit-on pas la différence qu'il y a entre une industrie pratiquée pour son avantage personnel, pour augmenter son bien-être ou sa fortune individuelle, et celle qu'on pratique dans l'intérêt public, dans un but de pure charité, dans laquelle on utilise des éléments que la société néglige et ne voudrait pas employer ?

Nos institutions de charité sont aussi indispensables, aussi nécessaires à la ville que la police et les gendarmes et il serait aussi déraisonnable et beaucoup plus injuste et plus absurde de les taxer que de taxer nos bureaux de police et nos maisons de pompes. Taxe-t-on les produits des détenus condamnés aux travaux forcés ? Serait-il plus raisonnable de condamner des innocents à une oisiveté forcée, parce qu'ils sont sous les soins et la direction de communautés religieuses ?

Les taxer, ce serait taxer la charité des citoyens généreux et bienveillants qui les assistent dans la mesure de leurs moyens ; autant vaudrait taxer les conférences de Saint-Vincent de Paul, d'après la proportion des secours qu'elles distribuent aux pauvres familles du dehors. Ce serait un crime, ou du moins une honte dont aucun gouvernement municipal ou autre ne voudrait assumer la responsabilité.

Bien au contraire, ces institutions auraient droit à une assistance régulière de la part des autorités qui nous gouvernent.

On voit souvent des corporations municipales offrir des sommes assez rondes, avec exemption de taxes, à des industries quelque peu considérables, en vue d'augmenter leurs populations d'autant et de donner plus d'importance à leur marché. Et nous, nous refuserions tout à des institutions qui ont la charité de nous débarrasser des éléments improductifs et nuisibles, véritables fardeaux qu'il nous faudrait subir bon gré mal gré !

Voici un fait qui nous a frappé et que nous ne voulons pas laisser oublier.

Quand la " Commission de prohibition " siégeait à Montréal, le trésorier de la cité, M. Robb, fut appelé à rendre témoignage.

Le président de la commission, sir Joseph Hickson, lui posa la question suivante, à peu près dans ces termes :

—Pouvez-vous nous dire approximativement, M. le trésorier, quelle somme la corporation de la ville dépense annuellement pour soutenir ses hôpitaux et les maisons de charité ?

—Nous n'avons pas de dépenses de ce genre-là, M. le président, répondit M. Robb.

—Tout étonné de cette réponse, au moins en apparence, le président ajouta : —Entendez-vous dire que la cité de Montréal ne contribue pas, au moins pour quelque chose, à des œuvres aussi nécessaires ?

—Même réponse, de la part de M. le trésorier.

—Les autres commissaires, étrangers à notre ville, ne parurent pas moins étonnés, et l'un d'eux se fit répéter la réponse pour être bien sûr qu'il n'avait pas mal compris.

M. Robb aurait pu cependant augmenter leur étonnement en les informant que non-seulement la corporation municipale ne donne aucune assistance à ces institutions, mais leur fait payer la taxe de l'eau ; et que l'idée d'imposer une taxe d'affaire à celles qui pratiquent des industries pour se soutenir, cherche à faire du *progrès* !

Pour l'honneur et la bonne réputation de notre cité, il doit être temps que le *progrès* de cette idée s'arrête. Nous ne sommes pas dans un pays où la haine du sentiment religieux soit assez forte pour faire méconnaître à ce point les services de l'ordre le plus élevé, rendus à la société civile par nos excellentes maisons de charité.

L'ELECTION DU MAIRE

Le principe de l'élection du maire par le peuple a été admis depuis très longtemps en Canada. On lit, en effet, dans les *Arrêts et Règlements* du Conseil Supérieur de Québec, vol. 2 des *Edits et Ordonnances*, page 10, ce qui suit :

(Du sixième octobre 1663)

" Il a été résolu qu'il sera d'abondant affiché aux lieux ordinaires, dimanche prochain, septième du présent, qu'assemblée de bourgeois et habitans se fera en la chambre du Conseil, issue de la grande messe, pour la nomination d'un maire et de deux échevins. Mandons, etc.

" Signé : MÉZY."

" Et avenant le dimanche septième des dits mois et an, en conséquence des affiches qui ont été faites afin de convoquer une assemblée du peuple ce jourd'hui, issue de grande messe dite et célébrée en la paroisse Notre-Dame de cette ville de Québec, pour faire élection d'un maire et de deux échevins au désir de l'arrêt du vingtième septembre dernier, se sont présentés en la chambre du conseil, en présence du dit conseil assemblé, nombre des plus considérables habitants de cette ville et banlieue et ressort d'icelle ; lesquels ont, à la pluralité des voix, fait choix et élection de la personne de Jean-Baptiste Legardeur, écuyer, sieur de Repentigny, pour maire et des personnes de Jean Madry et Claude Charron, bourgeois de cette dite ville, pour échevins, auxquels ils donnent en leur dite qualité tout pouvoir en tel cas requis et accoutumé.

" Le conseil a reçu et reçoit ès dites charges et qualités les dits sieurs de Repentigny, Madry et Charron, et ordonné qu'il feront et prêteront le serment en tel cas requis et accoutumé.

" Signé MEZY,
" François, évesque de Pétrée,
" Rouer de Villeroy."

Puis suit en date du dix octobre 1663 la prestation de serment des nouveaux élus devant les trois mêmes membres du conseil.

L'arrêt du vingtième septembre dont il est question ci-dessus comportait que " sur le réquisitoire du procureur-général, remontrant que ci-devant il y a eu des syndics élus pour la conservation des droits de la communauté et intérêt public, lesquels auraient été supprimés depuis deux ans en-ça par l'autorisation du gouverneur sans forme de justice observée, et attendu qu'il est de l'importance du service du roi et du bien public qu'il y ait des personnes de probité requise et de fidélité connue pour avoir soin des intérêts communs de la communauté des habitants de la ville de Québec.

" Le conseil a ordonné qu'il sera fait assemblée générale des habitants de la dite ville pour procéder à l'élection d'un maire et de deux échevins qui auront le soin des affaires publiques de la dite ville."

Il est vrai que cette élection n'eut guère de suite, comme on peut le voir par l'arrêt suivant du conseil, en date du 14 novembre 1663 :

" Sur ce qui a été représenté par le procureur-général qu'il a appris que les sieurs de Repentigny, maire, Madry et Charron, échevins, ne se mettent des dites charges, et que même le pays, n'étant encore qu'en très petite considération pour la petitesse de son étendue en déserts et nombre de peuples, il serait plus à propos de se contenter d'un syndic, eu égard au peu d'affaires qui concernent le devoir de ces charges. Le Conseil, mettant en considération la déclaration du sieur de Tilly, (1) conseiller en ce conseil, que le dit sieur de Repentigny depuis sept ou huit jours se proposait d'aller trouver monsieur le gouverneur pour être reçu à sa démission de la dite charge a ordonné et ordonne que sans avoir égard à la dite élection d'un maire et de deux échevins, laquelle est révoquée par ces présentes, il sera procédé à l'élection et nomination d'un syndic, affiches en conséquence pour dimanche prochain issue de la grande messe ".

Il faut admettre que si le gouverneur avait supprimé les syndics " sans forme de justice observée ", le conseil à son tour ne s'est guère gêné pour déposer le maire et les échevins élus par le peuple.

(1) M. de Tilly était le frère de M. de Repentigny.

Le *Standard* de Londres dit que les statistiques préparées à Plymouth pour l'amirauté établissent que pour armer tous les navires de guerre avec des compléments modifiés, bien moins nombreux que ceux des effectifs ordinaires, il faudrait dix mille hommes, alors que l'on ne peut disposer présentement que de six mille. Si les forces navales étaient notablement augmentées, le déficit en marins serait encore plus grand.

A son tour, la compagnie qui contrôle le réseau des chemins de fer Atchison est en faillite et cette catastrophe active le désarroi du marché financier américain. Ces chemins de fer s'étendent sur un parcours de 9,300 milles. Le capital-actions et les obligations de la compagnie montent à $325,000,000. Cela porte à 31,800 milles l'étendue des chemins de fer en faillite, depuis un an, aux Etats-Unis, soit un sixième de toute l'étendue des voies ferrées américaines.

Lettre de Québec

Québec, 26 décembre 1893.

Après deux jours de vacances, le Conseil législatif et la Chambre d'assemblée vont aujourd'hui reprendre leurs travaux législatifs. Comme bon nombre de députés ne sont pas revenus de leurs familles, on remettra à demain la discussion sur les amendements proposés à la loi des taxes, vendredi soir, par l'honorable M. Hall. Voici, en résumé, ces amendements :

Premièrement : la taxe sur les mutations de propriétés est réduite de un et demi par cent, à un par cent ;

Deuxièmement : la taxe sur les successions sera ainsi répartie, à l'avenir : Sur les successions en ligne directe, jusqu'à la somme de $3,000, aucune taxe ne sera exigée ; de $3,000 à $5,000, l'impôt sera d'un demi par cent ; de $5,000 à $10,000, un par cent ; de $10,000 à $50,000, un et quart par cent ; de $50,000 à $100,000, un et demi par cent ; de $100,000 à $200,000 exclusivement, deux par cent ; sur toute succession s'élevant à au-delà de $200,000, trois par cent. Quant aux successions en ligne collatérale, la taxe imposée sera la même que par le passé.

Les commerçants et les manufacturiers seront traités sur un pied d'égalité. Dans les villes de Montréal et de Québec, le taux de la taxe sera de six par cent, basé sur le prix du loyer,

***

Au sujet de la dette publique, le trésorier provincial a fait d'importantes déclarations. En 1882, a dit l'honorable M. Hall, $8,000,000 de débentures ont été transportées à la province de Québec par le gouvernement fédéral après le parachèvement du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Sur cela $400,000 ont été dépensées en améliorations. Puis $600,000 ayant été payées, il reste une balance de $7,000,000. On avait proposé d'en faire un fonds d'amortissement en nommant des syndics pour s'occuper de cette affaire. Il y a aussi une somme de $2,324,000 due à la province en subsides de chemins de fer et $2,524,000 dues sous l'autorité de la loi de 1884, le tout s'élevant à $10,000,000 en chiffres ronds et devant être payé vers le mois de juillet 1894. Les résolutions de l'honorable M. Hall ont pour but de faire de ces sommes un fonds d'amortissement.

Il est bien probable que l'opposition ne s'opposera pas à l'adoption des résolutions du gouvernement.

***

La séance d'aujourd'hui au Conseil législatif ne manquera pas d'intérêts. Il va y être question de la vente de l'asile de Beauport aux Sœurs de la Charité. Vu la force égale des partis au Conseil, il est tout naturel que les libéraux tentent un suprême effort pour créer des embarras au gouvernement. Cependant, tout porte à croire que les conseillers libéraux de notre sénat bas-canadien fermeront l'oreille aux appels de la presse libérale. Et ils auront raison. D'ailleurs, les entraves que l'on susciterait, dans cette Chambre, pour enrayer la politique du cabinet Taillon, ne seraient pas de nature à rehausser le prestige d'impartialité que doit mériter le Conseil législatif de Québec. Nos bons libéraux vont donc, encore une fois, être déçus dans leurs appels aux passions populaires et aux préjugés.

L'honorable M. Chapais, en proposant la seconde lecture des trois bills concernant la vente aux Sœurs de l'asile de Beauport, va prononcer un grand discours qu'il a soigneusement préparé. Ce discours sera le digne pendant des brillants plaidoyers faits, à la Chambre d'assemblée, par les honorables MM. Taillon et Pelletier. Il est bien probable que l'honorable M. Archambault répondra à M. Chapais. Ce sera un débat très intéressant.

***

Il est assez étrange de voir avec quel touchant accord certains organes libéraux s'acharnent à critiquer la conduite de l'Orateur, l'honorable M. Leblanc. L'autre jour, pendant la scène burlesque soulevée par M. Lussier, député de Verchères, M. Leblanc, à trois ou quatre reprises, rappela à ce fougueux député qu'il s'écartait des règles parlementaires. M. Lussier, que les applaudissements ironiques de toute la députation mettait de plus en plus en verve, ne fit aucune attention à ces avertissements. La scène ayant tourné en une véritable disgrâce pour la Chambre, l'honorable M. Leblanc invita le député de Verchères à cesser son discours. Eh ! bien, qu'avons-nous vu ? Deux gazettes libérales ont crié à la partialité !

Pourtant M. Leblanc avait longtemps exercé sa patience avant de sévir. Dès le début de la session, l'*Electeur* insinuait que M. le président traitait les membres de la presse avec une injuste parcimonie. Maintenant que la session tire à sa fin, il n'y a pas un seul journaliste qui soutiendrait que l'honorable M. Leblanc n'a pas fait tous ses efforts pour être agréable aux membres de la presse. Cependant, le confrère québecois n'a pas encore soufflé mot pour rendre justice à qui de droit. Toujours deux poids et deux mesures dans le camp libéral.

***

Plusieurs ministres et un grand nombre de députés se proposent d'aller à Montréal, jeudi, afin d'assister au banquet que l'on va offrir à l'honorable M. Tassé, ce jour-là. Les députés qui ont eu l'avantage d'aller visiter l'exposition de Chicago ne tarissent pas dans leurs éloges sur la façon courtoise et tout à fait distinguée avec laquelle l'honorable sénateur remplissait, là-bas, ses fonctions de commissaire du Canada. Comme ce banquet n'aura aucun caractère politique, bon nombre de députés libéraux se joindront sans doute aux députés conservateurs.

ECHOS

Son Honneur le lieutenant-gouverneur a envoyé pour *christmas*, aux institutions charitables de Québec, un quartier de bœuf et un mouton.

***

La *Epoca* de Madrid évalue à 60 millions de francs l'indemnité que le Maroc devrait payer à l'Espagne pour les difficultés suscitées à Melilla.

***

Sir James Grant et M. Honoré Robillard, députés de la cité d'Ottawa, ont écrit au comité qu'ils assisteront, jeudi soir, au banquet offert à l'honorable M. Tassé.

***

Le général de Charette, par un câblegramme adressé au chevalier de Montigny, président de l'Union Allet, envoie ses souhaits de nouvel an aux zouaves pontificaux canadiens, et leur transmet la bénédiction du Saint-Père spécialement obtenue pour eux.

***

M. Mercier ne peut pas s'empêcher d'attaquer les juges. Chaque fois qu'il se lève dans la Chambre, c'est pour déverser le trop plein de sa bile contre quelqu'un des magistrats. Hier encore, il a donné au public ce spectacle indigne d'un homme qui a occupé une position élevée dans notre monde politique. Il n'a donc pas d'amis pour lui faire comprendre que le silence conviendrait mieux à son rôle de déchu !

***

Le correspondant du *Times* de Londres à Rome dit : " Les bruits annonçant que l'Italie a l'intention de réduire l'intérêt de la dette publique ne sont pas fondés. Le cabinet n'a pas encore commencé l'étude des économies administratives ni considéré la question de nouveaux impôts. M. Crispi est radicalement opposé à toute diminution de l'intérêt de la dette publique ainsi qu'à toute autre mesure qui serait une violation de la foi publique."

***

De nombreuses réunions ont été tenues et des pétitions ont été envoyées au roi de Grèce pour lui demander de renvoyer M. Tricoupis, président du conseil, et de dissoudre la chambre. Les négociations entre le gouvernement et ses créanciers ont été suspendues par suite de protestations des détenteurs français et anglais des titres de rentes grecs contre le projet de M. Tricoupis de disposer de revenus déjà engagés. M. Ornstein, représentant du syndicat des détenteurs de valeurs, a quitté Athènes hier sans avoir conclu aucun arrangement avec le gouvernement.

***

Nous lisons dans le rapport de la Commission chargée par le Syndicat pomologique de France, de procéder à l'examen des fruits provenant du Canada, et envoyés pour le concours de Ploërmel, par le frère Norbert, directeur de l'Immaculée Conception de Montréal :

Quant aux 24 variétés de pommes à cidre, elles ont passé toutes à la dégustation, et nous sommes heureux de reconnaître que beaucoup d'entre elles unissent à une exquise finesse de goût, une beauté de forme et une richesse de coloris qui leur méritent, à juste titre, le nom de fruits de dessert. Nous citerons, parmi les plus remarquées : *Grise d'or, Fameuse, Hâtive, Pewaukee, Wealthy*, etc., etc.

La Commission estime que l'introduction, chez nous, d'un certain nombre d'espèces choisies de ces pommes à couteau serait une mesure sage qui permettrait au Syndicat de tenir à la disposition de ses adhérents une riche collection de pommes réunissant toutes les qualités de saveur, d'aspect et de bonne conservation, d'une récolte à l'autre. Servir, chaque jour, un dessert de pommes fraîches est un rêve qui n'a rien de chimérique.

Et le rapport conclut en proposant au Bureau du Syndicat de vouloir bien décerner au frère Norbert la plus haute récompense dont il dispose, soit au moins *une médaille de vermeil grand module.*

***

Une vieille paysanne, venue à la ville voir son fils, est conduite le soir au théâtre. Le lendemain, on lui demande si elle s'est amusée.

—Oh ! oui, c'était bien beau tout ce monde en toilette.

—Et les acteurs ?

—Quels acteurs ?

—Sur la scène.

—Ah ! ces gens qui parlaient entre eux, oh bien, ils causaient de leurs affaires et comme ça ne me regardait pas, je ne les ai point écoutés.

COMMUNICATION

Arthabaskaville, 24 décembre 1893.

Monsieur le Directeur,

Le numéro de votre feuille du 9 du présent mois contient (à la 2e page, 3e colonne) une correspondance ayant pour titre : " A propos de Juges " et signée " Un Avocat."

Cette correspondance n'est rien moins qu'un audacieux et mensonger libelle contre moi. J'y suis accusé de prévarication dans l'exercice de mes fonctions judiciaires dans ce district. Mon nom de magistrat est jeté à tous les vents de la publicité comme celui d'un misérable, d'un homme indigne d'occuper la haute charge dont je suis investi.

Votre correspondant, un avocat, a été trop lâche pour signer de son nom cette correspondance. J'ai le droit, et c'est mon devoir, de soulever le voile derrière lequel il a abrité sa personnalité.

Tout homme d'honneur, en attaquant, nommément en matière aussi grave, un homme occupant une charge publique, aurait loyalement signé son œuvre de son nom.

Mais la loyauté, non plus que le courage, ne semblent être les qualités prédominantes du caractère de Louis Philippe Eugène Crépeau, écuier, avocat, Conseil de la Reine, et membre du Conseil de l'Instruction publique.

Voilà pourquoi je suis forcé de le nommer.

Maintenant que le masque est tombé, et que l'accusateur et l'accusé se trouvent face à face devant le public, sur le terrain où vous avez permis l'attaque, vous ne pouvez, Monsieur le directeur, me refuser de publier la présente lettre pour informer publiquement Monsieur Louis Philippe Eugène Crépeau que je le somme, s'il est autre chose qu'un vil imposteur, de donner suite à la menace qu'il a faite de provoquer une enquête devant le Parlement sur les allégations de sa correspondance du 9 du courant, signée " Un Avocat ", ainsi que sur les accusations qu'il a formulées contre moi dans La Minerve du 22 du courant, dans sa seconde correspondance aussi signée " Un Avocat ", et intitulée : " Comment la justice est administrée dans le district d'Arthabaska ".

En outre, sous la réserve expresse de mes revendications légales que je prétends exercer) j'informe M. Louis Philippe Eugène Crépeau, avocat, Conseil de la Reine et membre du comité d'Instruction publique, votre correspondant, que je m'empresserai de faciliter au parlement la tâche d'arriver à toute la vérité sur les accusations qu'il a portées contre moi.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Directeur,
Votre serviteur,
MARC-AURÈLE PLAMONDON,
Juge de la Cour Supérieure

Législature Provinciale

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Du correspondant spécial de LA MINERVE

Québec, 26.

La séance est ouverte à 4 heures.

Très peu de députés sont à leur siège. La plupart n'arriveront que ce soir de leurs vacances de Noël. Il est décidé que la discussion au sujet des taxes ne commencera que demain.

La chambre se forme en comité général pour étudier le bill de M. Casgrain modifiant la loi relative à la cour de circuit du district de Montréal. Ce bill avait pour but de corriger une erreur faite dans la rédaction du bill général, à la dernière session.

L'honorable M. Casgrain propose la deuxième lecture du bill concernant la revision et la modification du code de procédure civile. Ce bill est basé sur les résolutions suivantes :

" Que les commissaires et les secrétaires chargés de la revision et de la modification du code de procédure civile du Bas-Canada et des lois qui s'y rattachent, seront rémunérés, les premiers au taux de deux mille piastres par année, et les seconds à celui de mille piastres par année, pour toute la durée de leurs services, pourvu que rien ne soit payé à titre de rémunération à aucun membre du conseil exécutif qui pourrait remplir les fonctions de commissaires.

" Que les traitements des dits commissaires et secrétaires et leurs dépenses nécessaires seront payés par mandat du lieutenant-gouverneur à même le fonds consolidé du revenu."

M. Marchand s'oppose à la deuxième lecture du bill parce qu'il s'agit de prendre des juges pour en faire des fonctionnaires salariés d'un parti politique.

M. Casgrain réplique que les juges ont toujours été choisis pour former les commissions chargés de reviser les codes. Ce sont les hommes les plus compétents et au état de travailler à meilleur marché. Des avocats chargés de la même besogne exigeraient chacun des milliers de piastres par année.

M. Mercier dit qu'il ne s'agit pas d'une question d'économie, mais d'une question de principe, du grand principe ayant pour objet de sauvegarder l'indépendance des juges, la base du système constitutionel anglais.

M. Marchand présente un amendement s'opposant à la deuxième lecture du bill.

M. Mercier dit que les juges siégeant dans les commissions perdent leur prestige et s'exposent à être soupçonnés par le peuple. Il ajoute que le juge Davidson a été nommé pour faire partie de cette commission chargée de faire une refonte du code de procédure civile, simplement parce qu'il a fait partie de la commission qui a condamné le gouvernement libéral.

M. Taillon : Les membres de cette Chambre n'oublieront pas qu'ils s'agit de la refonte du code de procédure civile et que cette besogne ne pouvait être confiée à des journalistes. Les avocats de talent ont une nombreuse clientèle et ce n'est pas pour un traitement de deux mille piastres par année qu'ils se seraient exposés à perdre une bonne partie de cette clientèle. Pourrait-on trouver des hommes plus compétents que les juges.

M. Mercier a parlé de la commission chargée de l'enquête de la Baie des Chaleur. Il oublie que c'est lui qui en porte la responsabilité. M. Mercier oublie aussi qu'un jour il a chargé le juge Dorion de faire une enquête au sujet de l'affaire Lavallée. Il ne craignait pas tant dans le temps d'exposer les juges à compromettre leur indépendance.

L'amendement de M. Marchand est rejeté par un vote de 32 contre 15

Le bill est adopté en comité général et lu une troisième fois.

L'honorable M. Hall propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Déchêne exprime le regret que le ministre de l'agriculture ait envoyé copie de son rapport annuel aux journaux avant de le soumettre à la Chambre. Il propose donc pour cette raison que la Chambre ne se forme pas en comité des subsides.

Amendement rejeté par 37 contre 18.

La Chambre se forme en comité des subsides et est appelé à voter $42,000 pour l'inspection des écoles.

M. Bernatches prétend que les inspecteurs ne sont pas nécessaires, que les curés de chaque paroisse pourraient se charger de cette besogne.

L'honorable M. Taillon dit que les évêques s'opposent à ce que les curés deviennent des inspecteurs officiels.

L'item est voté.

Une somme de vingt-cinq mille piastres est demandée pour les cercles agricoles.

M Beaubien dit que les cercles agricoles sont aujourd'hui au nombre de 411 alors qu'ils n'étaient que 60 l'année dernière, preuve que les cultivateurs comprennent l'importance et l'utilité de ces cercles.

M. Bernatchez dit que ces cercles ont été formés dans l'enthousiasme du moment, à l'exhortation des curés et des envoyés du gouvernement, mais que la plupart ne fonctionneront pas l'année prochaine.

M. Magnan expose un vaste projet ayant pour but la formation d'un certain nombre de fermes modèles dans quelques paroisses de chaque comté. Nous avons déjà parlé de ce projet alors qu'il a été soumis au comité d'agriculture

A 6 heures, l'Orateur quitte son siège.

SEANCE DU SOIR

Deux bills pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Louis Glass et Camille Piché au nombre de ses membres, après examen, sont adoptés.

La Chambre forme en comité général, continue à étudier le bill des amendements à la charte de Montréal.

Les honorables MM. Taillon et Casgrain s'opposent à la clause décrétant que le greffier de la cour du Recorder sera assistant-recorder, parce que le greffier préparant la procédure ne peut être appelé à juger les causes qu'il a intentées lui-même. M. Taillon exprime l'opinion que le greffier du Recorder, tout comme le secrétaire de la commission des incendies, devrait être nommé par le gouvernement et non par le conseil municipal.

La clause est retranchée.

La clause concernant la construction des trottoirs est également retranchée.

La Chambre se forme en comité des subsides, et l'honorable M. Beaubien explique les raisons qui ont porté le département d'agriculture à changer les sociétés d'agriculture en sociétés coopératives composées de cercles agricoles. Il demande l'aide de tous les gens de bonne volonté pour répandre l'instruction agricole dans la province. Pour cela, il faut encourager les écoles d'agriculture, exhorter les cultivateurs à y envoyer leurs enfants, afin de faire des cultivateurs modèles. Dans ces écoles, qui se perfectionnent chaque jour, on enseigne aux élèves la fabrication du beurre et du fromage, on lui apprend à connaître le bétail, à faire un choix judicieux entre les races, on les invite à la culture des arbres fruitiers, enfin on fait de ces jeunes gens des agronomes de mérite ; si chaque paroisse avait seulement un élève à cette école, un grand pas serait fait dans la voie du progrès agricole.

L'honorable M. Beaubien a parlé une heure et demi et son discours est un bon traité agricole qui sera publié en entier, nous l'espérons, et que tous les amis de l'agriculture liront avec intérêt.

M Bernatch a fait quelques remarques et présente un amendement qui est rejeté.

La Chambre adopte quelques items du budjet concernant l'agriculture et s'ajourne

BANQUET

— OFFERT A —

L'HON. JOSEPH TASSE

Sénateur du District de Salaberry

Pour reconnaître ses services comme Commissaire du Canada à l'Exposition Colombienne de Chicago

AU ST-LAWRENCE HALL

Jeudi, le 28 Décembre

A 8 HEURES P.M.

Aussi présentation d'un portrait à l'huile au nom d'un certain nombre de souscripteurs libéraux et conservateurs.

Ce banquet n'a aucun caractère politique.

Prix d'Admission - - - - $3.00

On peut se procurer des Cartes au St-Lawrence Hall et aux Bureaux du *Monde* et de la *Presse*.

Dr LACHAPELLE, M.P., Président

D. FOITRAS, Secrétaire-Trésorier

★ Nouvelle Année de 1894 ★

Nous attirons l'attention sur notre assortiment d'articles pour les présents du Nouvel An, tels que montres, horloges, bijouteries, argenteries, lunettes d'opéra, nouveautés, cannes à pommeaux d'or, poterie artistique, coutellerie de table de Joseph Rodgers et Fils, cuillères et fourchettes, etc., etc., etc.

Une visite est sollicitée. M. Lafrenière, bijoutier, autrefois de la rue Sainte-Catherine, sera heureux de voir ses amis. Notre magasin sera ouvert jusqu'à 9 heures tous les soirs cette semaine

WATSON & DICKSON

★ 1791 RUE NOTRE-DAME ★

Coin de la rue St-Pierre

AVIS

On demande une personne capable de tenir SEULE un bureau d'enregistrement, où les affaires sont faites en Français et en Anglais.

S'adresser au bureau de LA MINERVE. 79-jao

A VENDRE—Hôtels, salons, confiseries et magasins de fruits et épiceries. Toute sorte de marchés toujours en main. Excellente occasion pour une personne qui désirerait commencer en affaires. Aussi, maisons et magasins à louer et à vendre dans les différentes parties de la ville. S'adresser à L. Barrue, 188 rue Ste-Catherine ou rue de la rue St-Urbain. 266-1a

ON DEMANDE de bons et actifs agents, en cette ville et dans les voisinages, pour vendre le KOALINE FUEL SAVER AND FUMIGATOR. Un article sûr. Bon profit. Un grand nombre de fabriques, hôtels et familles emploient déjà ce composé. S'adresser avec un timbre, à THE KOALINE FUEL CO., Windsor, Ont. 52-3 m

D. DUGAS

Ferblantier, Plombier et Couvreur

1441 rue Sainte-Catherine

Spécialité : couvertures et corniches. Pose de conduites de gaz et de vapeur. Ouvrage exécuté avec soin et à des prix très modérés. Assortiment de poêles et g'acières constamment en mains. Résidence No 256 rue Panet. 252—6m

CANAL RIDEAU

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant à l'endos " Tender for Sheet Piling deep Cut, Ottawa ", seront reçues au bureau du Canal Rideau, département des chemins de fer et canaux, Ottawa, jusqu'au 5 janvier 1894, pour accomplir ces travaux et les matériaux requis pour ce faire. Les plans et devis ainsi que les blancs de soumissions peuvent être vus au bureau ci-dessus mentionné le ou après le Vendredi, le 22 courant On ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

F. A. WISE, Ingénieur-Surintendant.

Bureau du Canal Rideau, Ottawa, 15 décembre 1893. 80 4

FONDS CONSOLIDE DE LA Cite de Montreal

L'intérêt semi-annuel sur le fonds enregistré (sinq par cent) sera dû et payable aux actionnaires le et après le deuxième jour de janvier prochain.

Les livres de transfert seront fermés depuis cette date jusqu'au 2 janvier.

W. ROBB, Trésorier de la Cité.

Hôtel de Ville, Montréal, 26 décembre 1893. 91-2

A VENDRE

Propriété située sur le chemin de la Côte St-Antoine, près de la ligne des chars électriques, avec maison et lot, 160 pieds sur 200 de profondeur. Pouvant être divisée.

S'adresser à

W. & J. M. FARQUHAR

354 RUE SAINT-JACQUES 75 jao

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal } LICITATION

Jeudi, le vingt-huit décembre courant 1893, au bureau du Notaire soussigné, No 25 rue Lagauchetière, Montréal, à dix heures avant-midi, sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, cet immeuble dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Coop Augustin Roulé et M. Marie E. Rio dit Pominville, son épouse, connu et désigné sous le lot No 649 du plan et livre de renvoi officiels du quartier St-Jacques, en cette cité, avec les maisons et dépendances.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné.

M. PERREAULT, N. P.

Montréal, 5 décembre 1893. 78—6

PROVINCE DE QUEBEC, District de

Club Conservateur

Discours des honorables Ouimet, Curran et Tassé

Revue de la politique conservatrice

Le Canada pour les Canadiens

La séance donnée en l'honneur de M. J. A. Ouimet, par le Club Conservateur, hier soir, a été particulièrement intéressante. Elle était présidée par M. G. A. Moisan.

Une foule aussi nombreuse que distinguée se pressait dans ses salles, au Monument National.

Parmi l'assistance, nous avons remarqué les honorables MM. J. A. Ouimet, Curran, Joseph Tassé, sénateur, Desjardins; MM. J G H Bergeron, M. P., Dupont, M. P., R. White, M. P., G. Boivin, J. D Rolland, Parent, Beauchamp, P P Martin, P. A J Voyer, les échevins Clendinneng, Stevenson et Jeannotte, M. P. Macdonnell, président du Club sir J. A. Macdonald, N. Ducharme, etc., etc

LETTRES D'EXCUSES

Le secrétaire, M. Emile Léonard, a lu les lettres d'excuses suivantes :

M. le président du Club conservateur,

Très flatté de l'invitation du Club conservateur. Mes devoirs officiels me retiennent à Québec. Je le regrette vivement car j'aurais été heureux d'avoir une nouvelle occasion de témoigner à mon ami, l'honorable M. Ouimet, ma haute appréciation de son caractère et de ses talents.

L. O TAILLON.

Saint-Polycarpe, 26 décembre 1893.

Mon cher Monsieur,

Je regrette de ne pouvoir être avec vous, ce soir, à la séance du Club conservateur en l'honneur de l'honorable ministre des Travaux Publics.

Une attaque de lumbago me retient à la maison depuis dimanche. Je vous souhaite un grand succès.

Bien à vous,
J. W. BAIN.

Cher Monsieur,

Je présente mes félicitations aux membres du Club conservateur et je regrette que ma santé ne me permette pas d'accepter l'invitation qu'il m'a faite d'assister à sa séance en l'honneur de l'honorable M. J. A. Ouimet.

Sir DONALD SMITH.

Cher Monsieur,

Je remercie les jeunes du Club Conservateur pour leur aimable invitation Veuillez présenter mes meilleurs souhaits à notre chef du parti conservateur, l'honorable M. Ouimet. Succès au Club.

PIERRE LECLERC.

Le président, après avoir remercié l'honorable ministre des travaux publics de l'intérêt qu'il portait à la jeunesse, annonça le sujet de la discussion : La politique conservatrice a-t-elle été avantageuse aux Canadiens-français ?

Ont pris la parole : MM Bourbeau et Cardinal. Tous deux ont prononcé de forts jolis discours. Ils ont su mettre en relief les grands avantages que la politique nationale offre aux Canadiens-français. C'est par elle qu'ils ont acquis la place importante qu'ils occupent dans la confédération, c'est par elle qu'ils ont échappé à toutes les crises financières.

De nombreux applaudissements ont souvent interrompu les orateurs.

DISCOURS DE L'HONORABLE M. OUIMET

M. le ministre des travaux publics a reçu une véritable ovation, quand il s'est levé pour prendre la parole.

Il y a trois jours, dit-il, je reçevais une invitation du Club conservateur d'assister à une de ses séances. Il est inutile de dire que j'ai accepté cette invitation avec plaisir. Et ce soir, en voyant réunis dans cette salle autant de conservateurs distingués, je dois féliciter nos jeunes amis de l'heureuse idée qu'ils ont eue de préparer une aussi belle séance.

Je les félicite aussi de leurs travaux. Pour nous, leurs aînés, nous les suivons avec orgueil dans tout ce qu'ils entreprennent pour leur perfectionnement moral et intellectuel. Quand nous quitterons l'arène, nous aurons la consolation de songer que nous laissons pour successeurs de vigoureuses phalanges, capables de tous les dévouements, de tous les sacrifices, animées du plus pur patriotisme.

Pour guider les destinées de la province de Québec, qui est devenue un objet d'envie, il faut des mains habiles, il faut des têtes bien équilibrées, il faut des patriotes.

Ces générations de patriotes, nous les trouverons dans la jeunesse conservatrice dont les aspirations sont soutenues par le travail, par l'amour du bien public, et qui fait son éducation politique sous l'égide des grands maîtres qui ont noms Lafontaine, Morin, Cartier.

Je suis fier de rencontrer ce soir le fils d'un des vaillants du parti conservateur, M. Bourbeau, du comté d'Arthabaska. Comme dit la chanson : " Où a passé le père, le fils passera ". Le père a fermé les portes du comté d'Arthabaska à l'honorable Wilfrid Laurier, le fils lui fermera les portes du pouvoir. L'homme à la langue d'argent à un royaume qui n'est pas de ce monde.

LE PATRONAGE

M. Cardinal en terminant son discours a parlé du patronage. C'est une question brûlante qu'il faut discuter sans esprit de parti, avec le sentiment de la tolérance.

Si l'on prend les chiffres publiés par M. le député Joncas, nous constatons que notre situation est meilleure qu'elle ne l'a jamais été surtout de 1873 à 1878, époque où les libéraux étaient au pouvoir. Il est vrai que beaucoup de choses ont été dites et écrites à propos de patronage. Mais il faut tenir compte de toutes les circonstances. Les Anglais de notre province que nous traitons toujours avec tolérance, occupent une place importante dans les affaires ; ils ont de l'influence, de la fortune, de l'ambition, ils ont reçu une bonne part du patronage. La part que nous avons, n'est pas celle que nous devrions avoir. Mais la première faute est aux Canadiens-français. Nous avons été trop généreux. Mieux vaut sans doute pécher par excès de ce côté là.

Aujourd'hui, la position demande à être régularisée. Elle le sera à la satisfaction de tout le monde. Mais il faut du temps. Il ne faut pas y mettre de passion, de haines, d'acrimonies. Il faut aussi inculquer dans l'esprit du peuple ces idées émises par le regretté sir Georges Etienne Cartier, que la position du service civil ne devait pas être désirée. Le peuple devrait plutôt s'emparer du sol et se faire ainsi une existence heureuse à l'abri des hausses et des baisses de la fortune politique.

UNE PAGE D'HISTOIRE

L'honorable ministre fit ensuite l'historique du parti conservateur depuis sa fondation jusqu'à nos jours, depuis Lafontaine jusqu'à sir John Thompson.

Jamais, dit-il, M. Lafontaine n'a été libéral dans le sens de M. Laurier, l'élève trop docile de Papineau, l'émule des Papin, des Doutre, des Labergs. Quand le chef rouge réclame Lafontaine comme un de ses ancêtres politiques, c'est qu'il a besoin de son nom pour se recommander auprès du public.

M. Laurier n'a-t-il pas crié aux quatre coins du pays que Papineau était le fondateur de son parti. Voyez la contradiction flagrante. Papineau et Lafontaine réclamés par Laurier comme des libéraux. Mais Papineau a toujours dénoncé Lafontaine dans le parlement comme devant le peuple. M. Laurier sait cela. Lafontaine n'a jamais eu les idées de Papineau, et M. Laurier, qui se dit être fier d'être l'élève de Papineau, ne peut plus raisonnablement réclamer Lafontaine. Il est comme ces gens qui, trouvant leur habit trop petit, se couvrent de celui d'un autre.

QUESTION MANITOBAINE

Après avoir parlé de la protection en général, l'honorable ministre aborda la question brûlante des écoles du Manitoba.

Quand on parle de cette question, il faut d'abord commencer par faire la part des responsabilités de chaque parti.

Qui a acheté le Nord-Ouest pour lui donner un gouvernement civilisateur responsable ? Les conservateurs.

Qui s'y est opposé ? le parti libéral. Qui a établi les écoles séparées ?

Le parti conservateur, les libéraux s'y opposant.

Qui a aboli les écoles séparées ?

Les libéraux.

Il est donc juste qu'ils portent la responsabilité de leur action, responsabilité qu'ils veulent faire peser sur le parti conservateur.

Que signifie l'étrange conduite de M Prendergast, un ministre de Greenway, chef du gouvernement persécuteur au Manitoba, qui cherche à se faire passer pour le champion des opprimés après avoir été lui-même avec les siens la cause de leurs souffrances. Il était ministre dans le cabinet Greenway, pourquoi alors n'a-t-il pas empêché cette mesure ? Pourquoi cherche-t-il à faire retomber sur d'autres la faute qu'il a commise ?

Pourquoi M. Laurier ne répudie-t-il pas l'acte de son ami M. Greenway au lieu de se cacher derrière Tarte, le flibustier, le pirate de la politique pour attaquer le gouvernement conservateur ? Il sait bien que ce sont ses amis qui sont responsables de tout le mal qui existe actuellement.

La question des écoles n'est pas encore réglée et le gouvernement ne désespère pas de la régler d'une manière satisfaisante. Si elle est devant les tribunaux, c'est la faute de la loi et non des conservateurs.

Les derniers documents qui sont actuellement mis devant le public auraient servi beaucoup à régler la question des écoles, s'ils avaient été connus dans ce temps-là. Je ne veux nullement mettre en doute la bonne foi de Mgr Taché, mais si ces documents avaient été connus, la question ne serait pas où elle est maintenant.

Mais, à tout événement, nul espoir n'est perdu. Les droits et les privilèges de n'importe quelle classe de la société seront conservés.

L'espace et le temps nous manquent pour publier le reste du discours de l'honorable ministre ainsi que ceux prononcés par les honorables MM. Curran, J Tassé et M. J. G H Bergeron.

Il était 11½ heures quand la séance fut levée.

Nos félicitations au club conservateur.

Les Canadiens à Paris

(Du *Paris Canada*, du 9 décembre).

Inscrits au Commissariat général du gouvernement du Canada à Paris, 10, rue de Rome :

—M. l'abbé E Lapointe, Chicoutimi, hôtel de Bretagne ;

—M. J Edmond Dubé, Québec, hôtel Jacob ;

—M. le docteur P C Pilou, Minnesota, 4, rue Crébillon.

—M. le Dr W Tobin, Halifax, hôtel Normandie.

—Mme F Leclair et Mlle Tavernier sont à Nice.

Le docteur et Mme Ch. Verge se sont embarqués à Liverpool le 6 décembre.

Mme et Mlle Allard sont en Italie.

M. E. N. Saint Jean, C. R., s'est embarqué samedi dernier à bord de la " Gascogne ".

M. Hector Fabre, Commissaire général du Canada en France, est arrivé à Paris, dimanche 26 novembre, venant de New-York par la " Touraine ".

M. et Mme L. Th. Dubé ont donné, à l'occasion de la Sainte-Catherine, une charmante soirée. Ce n'est qu'à une heure avancée qu'on a quitté, à regret, l'atelier de notre compatriote. Parmi les personnes présentes :

MM. Ph Hébert, docteur A L de Martigny, J Saint-Charles, docteur René Hébert, L Saint-Hilaire, docteur Demers, Lamarche, docteur Carle, J Paradis, docteur Guillet, Cassel, docteur Delisle, R Masson, docteur Dussault, Giverneaud, docteur Laberge, Marchand, docteur Gauthier, Soulière, docteur Coderre, docteur Pilon, Ta Parizeau, docteur Barthol-lin, etc.

Le docteur P E Prévost a quitté Paris, hier, pour retourner au Canada. Bon voyage et bon succès à notre jeune compatriote.

Personnel

—M. Bergeron, député de Beauharnois, et madame Bergeron, sont actuellement les hôtes de l'honorable M. Tassé.

—M. Dupont, député de Bagot, est en ville.

—M. le juge Johnson est assez rétabli pour avoir pu se rendre au palais de justice, hier.

—M. l'abbé J. B. Brasseur, P.S.S., atteint de grippe et de maladie de cœur, a reçu les derniers sacrements hier matin. Aux dernières nouvelles, il était un peu mieux.

—M. l'abbé J. L. H Roy, supérieur du séminaire de Sherbrooke, est retenu à sa chambre par la grippe.

—Sont au Riendeau : Jos Couture, Rigaud ; J Z Lefebvre, G L Taschereau, F X Demers, Québec ; Jos Gauthier, Saint-Lin ; O Chaput, L'Assomption ; Wm Laurie, Louiseville ; H Beauchemin et femme, Ls Lacouture, M P P, A Langlois, Sorel ; P M A Labelle, Saint-Placide ; E D Boisclair, S de Lottenville, Trois-Rivières.

—Derniers arrivages à l'hôtel Richelieu : MM C G Spencer, Morrisburg ; B F Steben, J Ranson, Ottawa ; B F Senécal, L'Assomption ; L O Brûlé, Vandreuil ; P V Demarez, Berthier ; W Major et épouse, Saint Jean, N B ; J Mailloux, Saint-André ; C Gendron, Sorel ; Alp Villeneuve, Québec.

Queen's Théatre

Voici le répertoire que jouera le célèbre acteur Wilson Barrett, la semaine prochaine :

Lundi, en matinée : " Ben-My-Chree."
Lundi soir : " Virginius."
Mardi soir : " Claudian."
Mercredi, en matinée : " The Stranger."
Mercredi soir : " Virginius."
Jeudi soir : " Othello."
Vendredi soir, " Hamlet."
Samedi, en matinée : " Claudian."
Samedi soir : " The Bondman."

COURRIER D'OTTAWA

Il gagné son procès

Ottawa, 26—David Rice, qui fut blessé, il y a un an, à Farrelton, sur le chemin de fer de la vallée de la Gatineau, vient de gagner son procès à Aylmer, à la suite duquel le juge lui a adjugé une compensation de $3,500.

Infractions au règlement

—Cinquante-cinq marchands d'Ottawa vont être poursuivis pour n'avoir pas observé le règlement de la fermeture de bonne heure.

Les élections municipales

—M. C. R. Cunningham, l'un des candidats à la mairie, est encore retenu chez lui par la maladie. Cependant, son médecin déclare qu'il pourra se rendre à son bureau dès jeudi. Plusieurs candidats qui étaient résolus de devenir échevins voient leur ardeur refroidir de plus en plus ; un grand nombre se sont déjà retirés de la lutte ; mais il reste encore de nombreux candidats sur les rangs à l'échevinat. Il y a six candidats dans le quartier Victoria, cinq dans le quartier Dalhousie, huit dans le quartier Wellington, cinq dans le quartier centre, six dans le quartier Saint-Georges, cinq dans le quartier By, cinq dans Ottawa et Rideau.

Les tortures de la dyspepsie, les souffrances des scrofules, les démangeaisons insupportables, les symptômes désagréables du catarrhe sont enlevés par la salsepareille de Hood.

Les pilules de Hood sont les meilleures à prendre après dîner ; elles aident la digestion et empêchent la constipation.

Une Erreur Commune

Beaucoup de personnes supposent que le CHOCOLAT et le COCOA sont la même chose, la seule DIFFERENCE étant que l'un est en poudre, (de la plus grande facilité dans la préparation,) tandis que l'autre ne l'est pas

C'est une Erreur—

PRENEZ le Jaune de l'Œuf.
PRENEZ l'Huile de l'Olive,
Que reste-t-il ?

Un Résidu. Il en est ainsi du COCOA.

Une comparaison :

Le Cocoa est le lait écrémé.
Le Chocolat de la crême pure

Demandez à votre Epicier LE **CHOCOLAT MENIER** Vente annuelle dépassant 25 millions de livres

S'il ne l'a pas en vente, envoyez son nom et vous recevrez adresse à **Menier**, Succursale canadienne, 12 et 14 rue Saint Jean, Montréal.

A TRAVERS LE CANADA

Le mystère de Port Credit, Ont,

Toronto 26—William Wallace McWhirrell alias McGuire, le jeune anglais soupçonné du meurtre des Williams, vient d'être arrêté à Woburn, près de Scarboro, ce matin.

Toronto, 26—On vient enfin de mettre la main sur le jeune Anglais qu'on soupçonne tant être l'auteur de l'assassinat des époux Williams, deux respectables vieillards de Port Credit ; ce jeune Anglais se nomme W. Whirrell ; il reposait paisiblement dans son lit, ce matin à trois heures, à Woburn, quand un détective est venu interrompre son sommeil le plus désagréablement du monde.

En cour de police, ce matin, McWhirrell a admis avoir acheté la voiture du boucher, dont nous avons déjà parlé ; mais en même temps, il dit qu'il l'a achetée d'un autre individu. Le prisonnier paraît très calme et rien dans sa figure n'indique un criminel : c'est un habile coquin ou un innocent.

McWhirrell a été logé en prison ; demain matin commencera l'enquête qui prouvera s'il est coupable ou non.

Brulée à mort

Moncton, N B, 26—Alice Kennedy, une jolie maîtresse du comté de Middlesex, vient de sacrifier sa vie en sauvant son père des flammes.

C'est pendant une distribution de présents suspendus à un arbre de Noël illuminé, qu'est arrivé ce triste et douloureux accident.

Le sapin a pris feu et les flammes ont embrasé les habits de M. Kennedy.

La jeune fille s'est précipitée au secours de son père ; ses propres vêtements ont pris feu et elle est morte des blessures ainsi reçues.

Moulin détruit

Saint-Thomas, Ont, 26—Le feu a complètement détruit la seule industrie lînière de cette ville, vers midi, aujourd'hui. On suppose que l'incendie a été causé par une cheminée défectueuse. Pertes $4,000, pas d'assurances. Dix-huit ouvriers étaient employés à ce moulin.

Charmeuse mordue

Hamilton, Ont. 21—Durant une représentation donnée au Wonderland Museum, hier, Melle Uno, une charmeuse de serpent hindoue, a été mordue par un de ces dangereux reptiles, avec lesquels elle a l'habitude de s'enfermer. Elle a failli rester au milieu des serpents, tant la piqûre reçue au pouce et dangereuse. Il est facile d'imaginer l'excitation qui a régné parmi l'assistance quand on a vu ces serpents révoltés sur le point d'enlacer de leurs corps la malheureuse jeune fille hindoue.

Désastreuses inondations

Brandford, Ont., 26—La Grande Rivière menace de causer de grands dégâts ; elle déborde en plusieurs endroits et cause les plus grandes alarmes. Les portes de l'écluse du canal ont failli se rompre ce matin sous l'action puissante des eaux.

Une équipe d'hommes ont travaillé durant plusieurs heures pour empêcher une catastrophe ; en effet, si l'écluse se fut rompue, il s'en serait suivi un véritable désastre pour les fabriques et manufactures situées non loin de là. Les principales rues de West Brantford sont toujours couvertes d'une couche de plusieurs pouces d'eau.

CHEZ LES AMERICAINS

Pays ravagé par les " Tramps "

Topeka, Kan, 26—Des rapports venant de toutes les parties du pays nous apprennent que les " tramps " continuent à se répandre sur tout le pays, commettant toutes sortes de crimes et de dépréda-tions. C'est un véritable fléau.

La misère aux Etats-Unis

Portland, Oré, 26—Le gouverneur Penneyer vient d'adresser une lettre au président Cleveland dans laquelle il dit que des milliers de personnes, dans tout l'Etat de l'Orégon, sont dans la plus grande misère, qu'une foule énorme d'ouvriers sont sans travail et sans ressource et que le commerce est dans le plus grand marasme. Rien de plus désolant, de plus pitoyable que de voir ces milliers de familles sans pain ; le gouverneur dit que le remède à tous ces maux est entre les mains du président ; c'est de convoquer une session spéciale et immédiate du congrès, afin d'adopter certaines mesures énergiques pour enrayer le mal effroyable qui ronge la société américaine.

Discours de sir Georges Cartier

Les Discours de Sir Georges Cartier sont en vente à la Minerve et chez les éditeurs, MM. Eusèbe Senecal et Fils, rue Saint-Vincent. Volume de 317 pages, avec cartonnage en toile gaufré. Superbe portrait de Cartier en taille douce.—Prix : $4.00.

ACADEMIE D'ESCRME
1511 rue Notre Dame, 1511

COURS GRADUES
DIRIGES PAR M. D. LEGAULT, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE MONTRÉAL.

COURS D'ESCRIME
A L'ÉPÉE ET AU SABRE
MERCREDI et VENDREDI, à 8 p. m.

COURS DE TIR
AU PISTOLET ET A LA CIBLE

LECONS PARTICULIERES
De Calisthénie et de Gymnastique de Chambre à salle ou en ville

Appareils pour Ramer et Nager

PRIX MODERES
S'adresser pour renseignements à
M. D. LEGAULT,
Professeur,
1511, rue Notre-Dame

N. B.—M. Legault donnera une attention toute spéciale aux sociétés qui désireraient faire donner des leçons de tactique militaire à leurs membres, et ce, à des termes spéciaux.

M. Legault est le représentant de la célèbre maison B. Prieur, de Paris, et Schleck et Cie, de Berlin, pour les

Effets d'Escrime, Masques, Plastrons, Gants, Fleurets, Sabres, Epées Boutonnées ou Pointues, Rapières de tous genres, Fleurets, Fleurets démanchés, Epées de Parade

A Prix Modérés

(Voir les échantillons. No 1511, rue Notre-Dame

TOUTES SORTES DE PELERINES
TOUTES SORTES DE VETEMENTS
TOUTES SORTES DE GILETS
TOUTES SORTES DE HABITS
TOUTES SORTES DE COLLERETTES
TOUTES SORTES DE FOULARDS
TOUTES SORTES DE CASQUES
TOUTES SORTES DE MANCHETTES
TOUTES SORTES DE ROBES

Toute confection en Fourrures

CHARLES DESJARDINS & CIE
MANCHONNIERS, MARCHANDS DE GROS ET DE DETAIL
NOS. 1537, 1539 ET 1541 RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL.

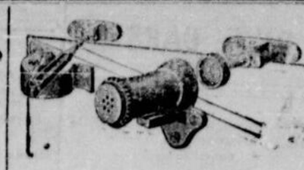

Ressorts de Portes
(ECLIPSE)
FERMANT LES PORTES SANS BRUIT

ROURRELETS de PORTES
En Caoutchouc ou en Feutre à l'épreuve du froid

PATINS! PATINS!
Crystal Racing, Hockey et Spring
RASOIRS "SURVEYER"
TRES BONS CANIFS
Couteaux de Table, Couteaux à dépecer
ETC., ETC., ETC.
Chez L. J. A. SURVEYER
No 9, RUE ST-LAURENT

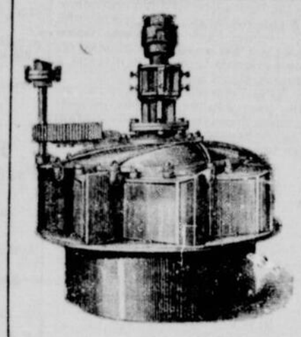

Wm. KENNEDY & Fils
OWEN SOUND, Ont.
INGENIEURS MECANICIENS et Hydrauliques
Seuls Fabricants au Canada de
TURBINES
VERTICALES ET HORIZONTALES
"New AMERICAN"
Puissantes, économiques et durables. Elles ne sont pas surpassées quant à leur efficacité générale. Ce sont les meilleures roues hydrauliques pour mettre en mouvement les machines électriques. On s'occupe spécialement de la disposition et de la fabrication des Lourds Appareils de qualité supérieure, tels Arbres de Couche, Poulies, pour les Usines à électricité ou l'eau est le pouvoir moteur 105-4ao

MAISON BLANCHE
65 Rue St-Laurent, Montréal.

MERCERIES ET CHAPELLERIES
Corps Et Caleçons, Chemises, Collets, Poignets, Chaussettes, Cravates.

Chapeaux Anglais —ET— Américains. Casques —ET— Casquettes.
T. BRICAULT
UN SEUL PRIX

AU PUBLIC VOYAGEUR

Pour l'information des voyageurs et du public en général, nous donnons ci-dessous la liste des principaux hôtels du Canada. Le fait qu'on y reçoit La Minerve dans chacun de ces hôtels n'est pas sans importance pour les annonceurs et le commerce en général.

Acton Vale, Hôtel Richelieu.
Arthabaska ville, Hôtel Albion.
Berthier en Haut, Hôtel du Canada.
Bécancour, Hôtel Roy.
Beauharnois, Hôtel de Beauharnois.
Bic, Hôtel Pineau.
Boston, Tremont House.
Boucherville, Hôtel Labelle.
Buckingham, Desjardins Restaurant.
Cacouna, Mansion House.
Carleton, Hôtel Bauine.
Chambord jonction, lac Saint Jean, hôtel Boivin.
Chambord jonction, lac Saint-Jean, Hôtel Blackburn.
Chicoutimi, Hôtel Martin.
Clarence Creek, Ont., Hôtel Latreille.
Curran, Ont., Hôtel Labelle.
Drummondville, Hôtel du Canada.
Hull, Hôtel Impérial.
Ile Perrot Nord, Hôtel Ile Perrot.
Joliette, Hôtel Joliette par A. Riopel.
Joliette, Hôtel Rivard.
Kamouraska, Windsor Hôtel,
Lachine, Hôtel Barré.
L'Assomption, Hôtel Archambault.
Laurentides (St-Jean), Hôtel Canal
Lachute, Hôtel Argenteuil.
Lachute, Hôtel Paquet.
La Baie, Hôtel Vigneau.
La Patrie, P. Q., Hôtel Gendreau.
Laprairie, Hôtel Laprairie.
do Hôtel Montréal.
do Maison Robert.
Lévis, Hôtel Kennebec.
Lévis Terminus Hôtel, H Turgeon prop
Longueuil, Hôtel Montarville.
Longue-Pointe, Hôtel Pepin.
L'Orignal, Ottawa Hotel.
Louiseville, Hôtel Fréchette.
Masson, Qué., Hôtel du C. P. R. tenu par Chas Larose.
do Hôtel Masson tenue par Dolphis Nadon.
Matane, Hôtel Grant.
Montréal, Hôtel Windsor, Place Dominion rue Dorchester.
do Hôtel Vancouver, 117 et 118 rue Windsor.
do St-Lawrence Hall, 135 rue St-Jacques.
do Hôtel Riendeau, 60 Place Jacques-Cartier.
do Hôtel Richelieu, 41 à 47 rue Saint-Vincent.
do Hôtel Jacques-Cartier, 21 Place Jacques-Cartier.
do Hôtel Lauzon, 1227 et 1229 rue Saint-Laurent, Quartier St-Jean-Baptiste.
do Muggs Landing, Jos. Belec propriétaire.
do T. Lanctot, coin Sainte-Catherine et Sanguinet, et 1612 rue Notre-Dame.
do Restaurant Médoc, 319 rue Saint-Laurent, P. Millaire, propriétaire.
do Revere Hotel, 35 Cathédrale, P. Rivard, prop.
do Osborne House, 34 rue Osborne
do Hôtel B. A. Chartemanche, Ch. Papineau.
do Hôtel Lalonde, 59 Place Chaboillez.
do Restaurant A. Rodrigue, coin des rues St-Jacques et Richmond.
do Club St-James, 831 rue Dorchester.
do Grand Pacifique Hôtel, 1426 Notre-Dame, Joseph Bernier
New-York Fifth Avenue Hotel.
do French Hotel.
Nicolet, Hôtel du Canada.
Nicolet, Hôtel Rochette.
Ottawa, Restaurant Bellier.
do Hôtel Alexandria.
do E. B. Hillman, hôtelier, 15 Metcalf.
do O. Potvin, Restaurant, 165 Broad.
do A. Belliveau, Hotelier, 69 Duke.
do F. X. Onellette, Restaurant, 71 Duke.
do D. Provost, Hôtelier, 154 Broad.
do Z. Lagassé, Hotellier, 161 do
do N. Larue Restaurant, 255½ Wellington.
do do Hudon.
do Russell House.
do vis-à-vis la gare du Pacifique, M. Z. Lagacé.
Papineauville, Hôtel Côté.
Piedmont, Qué., Hôtel Piedmont.
Plaisance, Hôtel Charlebois.
do Hôtel Gravel.
Philadelphie, Pa., Continental Hotel.
Pointe-Claire, Hôtel du Canada.
do Hôtel Windsor.
do Hôtel Duchesneau.
Port Maurice, Hôtel Saint-Léonard, Alph Deschamps, propriétaire.
Portneuf, Hôtel Fournier.
Québec, Hôtel Saint-Louis.
Québec, Mountain Hill House.
Rigaud, Hôtel du Canada.
do Hôtel Rigaud.
Rivière Gagnon, Hôtel Racine.
Roberval, Lac Saint-Jean, Q., Hôtel Roberval.
Rougemont, Hôtel Division, J. N. Martel
Sainte-Geneviève, Hôtel Guilbault.
Sainte-Adèle, Hôtel Godmer.
Hôtel Dupuis, Saint-Alexis de Montcalm
Saint-Antoine, Richelieu, Hôtel Girard.
Saint-Clet, Hôtel du Canada.
Saint-Chrysostôme, Hotel Union.
Saint-Dominique Station, Hôtel Saint-Dominique.
Saint-Eustache, Hôtel du Canada.
Saint-Faustin, Hôtel Dusablon.
Saint-Félix de Valois, Canada Hôtel Tessier.
Sainte-Geneviève, Hôtel Jacques-Cartier.
Saint-Gabriel de Brandon, Hôtel Cornellier.
Saint-Georges-Est, Beance, Hôtel Poulin
Saint-Hubert, Chambly, Hôtel Chambly
Saint-Hyacinthe, Hôtel Yamaska.
do Hôtel du Canada.
Saint-Jacques l'Achigan, Hôtel Belliveau
Saint-Jacques le Mineur, Hôtel Bourassa
Saint-Jacques le Mineur, Hôtel Derenleau
Saint-Jean, Hôtel Windsor.
Saint Jérôme, lac Saint Jean, Hôtel Néron.
Saint-Jovite, Hôtel Plouffe.
Sainte-Julienne, Hôtel Ethier.
Sainte-Julienne, Hôtel Prevost.
Saint-Laurent, Hôtel Crevier.
Saint-Martin (Laval), Hôtel Lapensée.
Saint Octave de Métis, Hôtel Landry.
Saint-Rémi, Hôtel St-Rémi.
Sainte-Rose, Hôtel Magnolia.
Saint-Romuald, Hôtel Saint-Hilaire.
Saint-Rédempteur, Hôtel Saint-Rédempteur.
Sainte-Scholastique, Hôtel Poirier.
Sainte-Thérèse, Hôtel Blainville.
Sainte-Thérèse, Hôtel Jérôme.
Sainte-Thecle, comté de Champlain, Hôtel Jobin.
Saint-Tite, comté de Champlain, Hôtel Marchand.
Saint-Tite, comté de Champlain, Hôtel Cantin.
Saint-Wenceslas, à Nicolet, Hôtel Tétreault
Sorel, Hôtel Fish.
Saint-Zotique, Hôtel Fournier.
Sherbrooke, Railway Hôtel.
Sherbrooke-Est, Hôtel Desruisseaux.
Somerset, Hôtel Saint-Pierre.
Terrebonne, Hôtel Bernardin.
Thurso, Hôtel Chevrier.
Treadwell, Ont., Hôtel Duchêne.
Trois Pistoles, Hôtel Déry.
Trois-Pistoles, Hôtel Lavigne.
Trois-Rivières, St-James Hotel.
Trois-Rivières, Dominion Hotel.
Valcourt, Hôtel Valcourt.
Varennes, Hôtel Brodeur.
Victoriaville, Hôtel Prince de Galles
Victoriaville, Hôtel Samson.
Valleyfield, Californian Hôtel.
do Queen's Hotel.
do Hôtel Madore.
do Hôtel Vachon.
do Hôtel Windsor.
do Hôtel Saint-Laurent

ZOUAVIANA

Etape de Vingt-Cinq Ans
1868-1893
PAR
GUSTAVE A. DROLET

Ouvrage imprimé sur papier de luxe, sortant des ateliers de M. E. Senécal et Fils, orné de quatre grandes photogravures.

S. S. PIE IX, S. S. LEON XIII.

Groupes des Zouaves Canadiens et des officiers du bataillon des Zouaves Pontificaux au camp d'Annibal, 16 Août 1868.
Prix : $7.00 ; par la poste, $8.10.

En vente chez
Cadieux & Dérome
LIBRAIRES
No 1003 Rue Notre-Dame

AVIS
AUX
Secrétaires - Trésoriers
DES
MUNICIPALITÉS

On trouvera chez les soussignés toutes les formules de

BLANCS DE COUR

en usage et nécessaires aux Secrétaires Trésoriers des Municipalités, Magistrats de District,

BLANCS

pour Avocats, Notaires, Juges de Paix, Huissiers, etc., etc.

Aussi : Blancs de

ROLE D'ÉVALUATION
ROLE DE PERCEPTION
LISTES
DES
Electeurs Parlementaires
Etc., etc.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS
20
RUE ST-VINCENT
MONTRÉAL

AUX RÉGISTRATEURS

MM. les Régistrateurs trouveront au Bureau des soussignés tous les livres nécessaires, tels que :

REGISTRES,
Index aux Immeubles,
Index aux Noms,
Livres des Adresses,
Blancs de Reçus,
Etc., etc

Le tout sur beau papier et à BAS PRIX.

EUSÈBE SENECAL & FILS
20
RUE ST-VINCENT
MONTRÉAL

LE SEDLITZ CH. CHANTEAUD

est incontestablement le **PURGATIF SALIN** rafraîchissant **le plus pur, le plus agréable** à prendre et **le plus efficace**, sous un petit volume. Il remplace avantageusement les eaux purgatives allemandes et tous les drastiques.

Le succès du **SEDLITZ Ch. CHANTEAUD**, auprès des médecins de tous les pays, a occasionné une multitude de contrefacteurs. L'un d'eux **vient d'être condamné, pour concurrence déloyale à $.000 francs de dommages-intérêts à changer la forme de ses flacons et leur enveloppe de papier jaune**, cette couleur étant caractéristique du **SEDLITZ Ch. CHANTEAUD**, préparateur des **Granules dosimétriques du Dr Burggrave**, dont la vogue est également universelle.

GOUDRON GUYOT LIQUOR HYGIÉNIQUE, ANTI-ÉPIDÉMIQUE PRÉSERVATIVE ET CURATIVE DES MALADIES de la poitrine, de l'estomac et de la vessie. Exiger l'adresse 19, r. Jacob, Paris.

A Chacune et à Toutes Nos Pratiques

Nos meilleurs remerciements pour le patronage si libéral qu'elles nous ont accordé durant le temps de Noel. Nous devons admettre que nous sommes plus que satisfaits

FRASER, VIGER & CIE.

Et Maintenant pour le JOUR de l'AN

PORT GENEREUX

	Par bout.	Par gal.	Par doz.
Le Vin Royal. £150 très vieux	$2 50	.....	$23 00
" Old Reserve," £100. Le plus vieux et le meilleur.	2 00	9 50	20 00
Tawny, très vieux, délicat, " Private Stock "	1 75	9 50	19 00
Extra Particular Old	1 50	8 00	17 00
Vieux de choix, Délicat	1 25	6 00	12 00
Vieux vin riche, très supérieur	1 00	4 50	10 00
Bon vin de fruits	75	3 50	8 00
Port supérieur de Sound	55	2 50	6 00
Pur Tarragone	35	1 50	4 00

Nous accordons un escompte de 10 pour cent sur les vins Ports sur une quantité d'une douzaine.

MADERE

Compagnie, Gordon & Cie.

Madère de la Couronne, très vieux et de choix	2 00	9 50	21 00
Cama de Lobos, très vieux, riche	1 50	8 00	17 00
R. W. M., No 2 Rainwater, très pâle et riche	1 00	4 50	11 00
Pâle, délicat, sec	75	3 50	8 00
Marsala	60	2 75	6 50

10 pour cent d'escompte sur les vins de Madère en quantité d'une douzaine et plus.

FRASER, VIGER & CIE.

Chocolat, cocoa, chocolat à la crême, etc., etc.

Tout un assortiment de bons chocolats et de chocolats à la crême de Cadbury
Cocoas, chocolats et chocolats à la crême de J. S. Fry & Son
Essence de cocoa de Cadbury en paquets de 2 onces.
Chocolat de Cadbury, en boîte de 1 lb.
Chocolat à la crême de Cadbury en boîte de 1 lb et de 1/2 lb.
Chocolat à la crême en boîtes carrées et ovales
Chocola en boîte de poche, boîtes à anses, paquets-poste de chocolats, panier en canne, boîtes de bonbons, boîtes rondes, boîtes marquetées incrustées, boîtes roses, boîtes de chocolat à la crême, boîtes à tiroirs de chocolat, chocolat bonbons, etc.

FRASER, VIGER & CIE.

100 CAISSES DE VINS DE BOURGOGNE

Doux et Mousseux

Venant de la maison Bruninghaus, Nuits, (Côte d'Or) France.

	Par boites 1 doz pts.	Par boites 2 doz. pts.
Beaujolais	$ 8 50	$ 9 75
Macon	9 00	10 00
Beaune	9 50	10 50
Volnay	11 00	12 00
Pomard	11 50	12 50
Nuits	18 00	19 00
Chambertin	21 00	24 00
Chablis	10 50	11 50

BOURGOGNES MOUSSEUX

Beaune	18 00	19 50
Chambertin	22 00	23 50
Clos de Perdrix	23 00	24 50

FRASER, VIGER

Finance et Commerce

BULLETIN FINANCIER

BUREAU DE LA MINERVE,
Mardi soir.

CHANGE	Entre Banques	Au comptoir
Sterling à 60 jours à vue..	91 à 9 1216	90 à 91
" à demande.....	94 à 95	91 à 10 4
" par cable.....	" à "	10 à 10 4
Fonds de New-York..... pair à 1/16		4 à 5
Chèques sur Paris..... 5.18 4 à 5.18 4		5.15 à 5.12 4

BOURSE

AVANT-MIDI

25 actions Cie du Pacifique	à 71 4
25 " " Cable Commercial	à 135
25 " " "	à 132 4
25 " " "	à 132 4
50 " Télégraphe de Montréal	à 141
25 " Richelieu et Ontario	à 76 4
25 " Chars urbains	à 160
4 " "	à 159
25 " "	à 158
50 " "	à 158
1 action Gaz de Montreal	à 199 4
16 actions Coton Dominion	

DERNIÈRES COTES DES VALEURS

1893	26 décembre,	23 décembre

STOCKS	Vendeurs	Acheteurs	Vendeurs	Acheteurs
Pacifique Canadien	71 4	71 4	71 4	71 4
Do Obligations	132	132 4	132	133
Cable Commercial				
Do nouv. stock				
Duluth	6 4	7	8	12
Do Pref				
Télégraphe de Montréal	143	140	144	148
Cie du Richelieu et Ont	78	76	78	76
Cie des Chars Urbains	179	179	180	178
Cie du Gaz de Montréal	180	179	180	178
Téléphone Bell	131	132	135	130
Royale Electrique	140	135	140	130
Banque de Montréal	220	218	222	218
Banque d'Ontario	120		120	
Banque du Peuple	130	117 4	130	117 4
Molson's Bank		160		160
Banque de Toronto		170		170
Banque d'acques-Cartier	125	117	125	117
Banque des Marchands	160	155	160	155
Banque des Tow. de l'Est				
Banque de Québec				
La Banque Nationale				
Banque Union				
Banque de Comm. Canad	137	136	137	136
La Banque Ville-Marie	80			
Banque Hochelaga				
Banque des March., Hal	141	137	141	137
Intercolonial Coal	70	65	80	65
Cie des Terres N.-O				
Cie de Transp. Canada				
Canada Paper Company	125		135	
Canada Central, obligat				
Cie du Coton de Montreal		100	110	
Cie de Coton du Canada				
Cie de Coton des March	151		180	
Cie de Coton Dominion	99			
Cie de Prêts et Placem		120		120
Guarantee Co. of N.A				
Accident Ins. Co				
Diamond Glass Co				

BULLETIN COMMERCIAL

Marchés anglais

C'est aujourd'hui fête légale en Angleterre et nous n'avons pas nos rapports ordinaires.

Marchés américains

COTES A CHICAGO

21 décembre.

	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture.
BLÉ—				
Octobre	60	60	59	59
Décembre	60	60	59	59
Janvier	63	64	63	63
Mai				
MAÏS—				
Octobre	34	34	34	34
Décembre	34	34	34	34
Janvier	34	34	34	34
Mai	39	39	38	38
AVOINE—				
Octobre	27	27	27	27
Décembre	28	28	28	28
Janvier	29	29	29	29
Mai				
LARD—				
Décembre	12 37	12 37	12 37	12 37
Janvier	12 37	12 37	12 37	12 37
Mai	12 70	12 70	12 52	12 52
SAINDOUX—				
Octobre				
Décembre	8 10	8 10	8 10	8 10
Janvier	7 85	7 87	7 82	7 87
Mai	7 60	7 65	7 62	7 65
DEMI-VIANDE—				
Octobre				
Janvier				

MARCHÉ DE NEW-YORK

	Ouverture.	Plus haut.	Plus bas.	Fermeture
BLÉ—				
Décembre	66	66	66	66
Janvier	69	69	69	69
Mai	74	74	71	71
MAÏS—				
Octobre				
Décembre	42	42	42	42
Janvier	42	42	42	42
Mai	44	44	44	44

MARCHÉ DE MILWAUKEE

BLÉ—				
Décembre	57	58	57	58
Janvier				
Mai	61	62	61	62

MARCHE DE TOLEDO

BLÉ—				
Décembre	60	60	60	60
Janvier				
Mai	65	65	65	65

Marchés du Canada

GRAINS

Pois, par 66 lbs	68 c à 69 c
Avoine, par 34 lbs	35 c à 37 c
Seigle	54 c à 56 c
Orge d'engrais	42 c à 43 c
" à bière	52 c à 54 c
Blé d'Inde, droit	60 c à 61 c
Blé d'Inde, droit, No 2	70 c à 73 c
Blé des Manitobs, No 2, dur	62 c à 63 c
" No 3, dur	60 c à 60 c
Sarrasin, No 2	50 c à 50 c

FARINES

Patente du printemps	$3.75 à $3.90
" d'hiver	3.50 à 3.60
Straight Roller	3.10 à 3.15
Extra	2.90 à 3.00
Superfine	2.60 à 2.70
Forte à boulanger	3.50 à 3.60

GROSSES FARINES

Farine d'avoine granulée, par bbl	4.10 à 4.30
" en sacs	2.05 à 2.15
" standard, par bbl	3.80 à 4.00
" en sac	1.90 à 2.00

ISSUES

Son, par tonne	15.50 à 16.00
Gru "	17.00 à 18.00
Moulée "	20.00 à 22.00

BEURRES

Crèmerie	22 c à 23 c
Laiterie, Townships	21 c à 22 c
" Ouest	19 c à 20 c
Marqué (nouveau)	20 c à 25c

FROMAGES

1ère qualité, ouest	11 c à 11 4c
1ère qualité, Est	10 4c à 11 c
Commun	10 c à 10 4c

OEUFS

Frais	27 c à 30 c
Ordinaires	16 c à 17 c
Chaulés	15 c à 16 c

MIEL

Conté	7 4c à 8c
En gâteau	10 c à 13 c

HOUBLON

Par livre	21 c à 24 c

LARDS

" Short Cut ", mess canadien	$18.00 à $19.00
" " mess américain	17.00 à 18.00
Jambon fumé, à la ville, la livre	0.12 à 0.13
Saindoux à pot, la livre	0.08 4 à 0.09
" canadien pur, la livre	0.10 à 0.11
Bacon, la livre	0.12 à 0.13

ALCALIS

Potasse, 1ère qualité, le quintal	$1 80 à $1 85
" 2ème " "	4 00 à 4 10
Perlasse, 1ère " "	$5 00 à 5 00
" 2ème " "	

VOLAILLES PREPARÉES

Dindes, la livre	9 à 10
Oies, "	6 à 7
Canards, "	7 4 à 8 4
Poulets, "	7 à 8

MARCHE DE TORONTO

Blé Blanc	$0 67 à $0 68
Blé du printemps, No 2	0 67 à 0 68
Blé Roux d'hiver	0 66 à 0 68
Blé No 1, dur, Manitoba	0 72 à 0 00
Blé No 2, dur	0 70 à 0 00
Blé No 3, dur	0 66 à 0 00
Blé No 3, dur	0 00 à 0 00
Blé gelé, No 1	0 40 à 0 41
Orge No 1	0 29 à 0 30
Orge No 2	0 00 à 0 00
Orge No 3, extra	0 00 à 0 00
Orge d'engrais	0 35 à 0 37
Pois No 2	0 61 à 0 61
Avoines	0 28 4 à 0 29
Farines extra	2 50 à 2 75
Straight Roller	2 75 à 2 80

ARRIVAGES A MONTREAL

26 Déc.	G.T.R.	C.P.R	Canal.	Total
Blé—minots	3500	.....	.....	3500
Blé d'inde — minots	.....	.....	.....	000
Pois—minots	000	.....	.....	2000
Avoines	23000	.....	.....	23000
Orge	9700	.....	.....	9700
Seigle	2000	.....	.....	2000
Farine—barils	.....	.....	.....	.....
Farines d'avoines, etc., barils	.....	.....	.....	.....
Pousse, etc	.....	.....	.....	.....
Beurre—tinettes	269	.....	.....	269
Fromage—moules	347	.....	.....	347
Lards—barils	.....	.....	.....	.....
Saindoux	.....	.....	.....	.....
Œufs—caisses	441	.....	.....	441
Bœuf—barils	4	.....	.....	4
Jambon, lard fumé—boîtes	1	.....	.....	1
Viandes en conserves	.....	.....	.....	.....
Peaux vertes	2053	.....	.....	2053
" sèches	153	.....	.....	153
Peaux veaux	47	.....	.....	47
Pétrole	99	.....	.....	99
Phosphates	.....	.....	.....	.....
Suif	.....	.....	.....	.....

COLONNE CARSLEY

Notre magasin sera ouvert jusqu'à NEUF HEURES du soir toute cette semaine

Le café gratis toute cette semaine

Chez S. CARSLEY.

VENEZ

— ET —

Amenez vos Enfants

VOIR LE

Petit Chaperon Rouge et le Loup

AINSI QUE

Santa Claus et son Renne

Afin d'éviter l'encombrement qui aurait lieu à notre commerce ordinaire et à nos acheteurs nous avons décidé d'adopter le même système que celui qu'on crut nécessaire à Londres, Angleterre, par exemple c'est-à-dire de faire payer une faible somme pour l'entrée et de donner en retour un paquet de bonbons, équivalant à ce montant, à tout acheteur.

Les droits d'entrées au panorama seront de: 10c pour adultes, 5c pour enfants. Santa Claus donnera à tout visiteur avant qu'il quitte le panorama, une boîte ou un paquet de bonbons.

S. CARSLEY

RUE NOTRE-DAME

La fleur populaire de la mi-hiver pour 1893 et 1894 est le

LYS "CANDIDUM"

CANDIDUM.—Cette magnifique fleur produit de six à trente jolies fleurs blanches comme la cire, et qui possède le parfum le plus délicieux de tous les lis. C'est une des fleurs les plus charmantes de l'hiver et toujours sûres de fleurir. Plantez-la dans des pots remplis de six à huit pouces de bonne terre et donnez-lui les soins ordinaires des autres plantes d'hiver. Il est impossible de décrire la magnificence de ce lis comme fleur domestique.

Nous considérons cette fleur comme très propre et très convenable comme accompagnant un présent de Noël. Les pousses en sont généralement détaillées de 20c à 40c chaque, suivant la qualité et la saison. Elles ont été tout spécialement importées sur commande de la société bien connue W. Evans & Co., fleuristes, de cette ville, ce qui est une garantie que ces pousses sont de la meilleure qualité.

Toute la semaine prochaine nous donnerons

Avec nos gants de kid de 75c ou plus vendus la semaine prochaine, nous donnerons une pousse de lys Candidum ou une

Bouteille de Bon Parfum

S. CARSLEY

RUE NOTRE-DAME.

Liste des Prix

— DES —

GANTS DE KID

4 boutons, avec dessus brodé, 55c
4 boutons, avec dessus uni, 75c
4 agraffes, avec dessus brodé, 90c
4 boutons, avec dessus uni, $1.25
Lacés à sept crochets, $1.45
4 boutons, avec dessus uni, 65c
7 crochets, avec dessus brodé, 90c
4 agraffes, avec dessus brodé, $1.35
Le Marseillais, le meilleur gant de kid du monde, 70c.

Gants de Kid pour Enfants

4 boutons 65c
Lacés, 7 crochets, 75c
4 agraffes, $1.20
4 agraffes, 80c
4 boutons, 95c
Lacés, 7 crochets, $1.25.

S. CARSLEY

RUE NOTRE-DAME.

Vente de Fourrures

Collerettes de Fourrure

Nous avons un stock splendide de collerettes de fourrure, et chacune d'elle est réduite en prix pour cette vente à bon marché de fourrures.

Collets de fourrure tous réduits

Chez S. CARSLEY.

Grande Vente d'Etoffes à Robes

Patrons de robes à $0 85
Patrons de robes à 0.95
Patrons de robes à 1.00
Patrons de robes à 1.25
Patrons de robes à 1 60
Patrons de robes à 2 00
Patrons de robes à 2.50
Patrons de robes à 3.00

et depuis $3.00 à $10.00.

Etoffes à robes, 8c la verge
Etoffes à robes, 10c la verge
Etoffes à robes, 15c la verge
Etoffes à robes, 25c la verge
Etoffes à robes, 35c la verge
Etoffes à robes, 45c la verge
Etoffes à robes, 55c la verge
Etoffes à robes, 65c la verge

S. CARSLEY

1765,1767, 1769,1771,1773,1775,1777,1779

Rue Notre-Dame

MONTREAL.

Heures d'affaires—De 8 à 6

COLONNE CARSLEY

Architectes, Evaluateurs, Arpenteurs, Ingénieurs civils

G. de G. LANGUEDOC
Ingénieur Civil & Architecte
Constructions civiles, Chemins de fer, Ponts, Canaux, Distribution d'eau, Egouts, etc., etc.
Brevets d'Invention et Marques de Commerce
M. Am. de la Soc. Can. des I. C.
Membre de l'Association des architectes de Province de Québec
BUREAU, 180 RUE ST-JACQUES
107-1a Chambre 7, 3e étage. Tél. 1733

J. H. LECLAIR
ARPENTEUR
Arpentages publics et privés, Confection de Cadastre, etc.
Attention spéciale portée aux arpentages de compagne.
73 RUE ST-JACQUES, MONTREAL
Edifice Perreault. 139-1a

J. EMILE VANIER
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR
107, Rue Saint-Jacques
En face du carré de la Place d'armes.
Demandes de BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger. 26—1a

V. ROY ET L. Z. CAUTHIER
ARCHITECTES ET EVALUATEURS
No 162 Rue SAINT-JACQUES
— Bloc Barron —
M. Victor Roy, Sténateur. N. L. Z. Cauthier Téléphone 2115.

Artistes-Peintres

F. ED. MELOCHE
Professeur à l'Ecole des Arts
DE MONTREAL
Décoration d'Edifices Publics
BUREAUX ET DOMICILE
Architecture ..... Peintur
DOMICILE ET ATELIER: 62 BERRI
MONTREAL. 47-1a

H. A. MILLER
Peintre-Décorateur
Vitrier, Imitateur, Blanchisseur, Etc.
1996 rue Ste-Catherine, Montréal.
Residence: 95 rue Jacques-Cartier
—1

NAP. ST-CHARLES
816 RUE ST-LAURENT, MONTREAL.
PEINTRE-DECORATEUR.
Peintre de maisons, d'enseignes, à Fresques, décorateur, tapissier, blanchisseur, vitrier et imitateur.
Specialités: Décorations d'édifices publics, églises, chapelles, etc. 122—1an

Marchands de Bois

O. DUFRESNE JR., & FRERE
MARCHANDS ET MANUFACTURIERS DE
BOIS DE SCIAGE
2388 rue Notre-Dame, Montréal
Scieries à Windsor Mills P.Q.
28—1a TELEPHONE No —

D. PARIZEAU
Marchand de Bois de Sciage et de Charpente
Bureau principal et Clos, 512 rue Lagauchetière: Clos et Dépôt Canal de Lachine, Bassin Saint-Gabriel, No 3, coin de la rue Ottawa.
Téléphone Bell, Bureau Lagauchetière, No 6678.
Téléphone Bell, Dépôt Canal No 8306. 150—1

Avocats

OUIMET, EMARD & MAURAULT
AVOCATS
Bureau: No 180 Rue Saint-Jacque
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal.
Hon. J. A. Ouimet, C. R., M.P. | J. U. Emard, L.L.L.
E. Maurault, L. L. B.
Téléphone No 1409. Boîte P. O. 80—1a

Hotels

HOTEL VANCOUVER
MONTREAL
Vis-à-vis de la station du C. P. R.
117 & 119 RUE WINDSOR
JOSEPH DORVAL, Propriétaire
Autrefois de l'Hôtel Albion. Bell Tele. 3559
209—1a

HOTEL RIENDEAU
Le maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasses. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe.
En face de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice.
A quelques pas des bateaux et des cares de chemins de fer.
58 et 60 Place Jacques-Cartier
JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

ST. LAWRENCE HALL
Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, et avantageusement connu par tout le Canada, les State-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, et qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.
Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur
H. HOGAN, propriétaire.
H. Montcourny, gérant.

Scientific American Agency for PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Hand Book write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year. Specimen copies sent free. Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address: MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

MANUFACTURE DE BILLARDS ET D'ACCESSOIRES
AUSSI
Tables d'occasions à prix réduit et jeux de quilles et boules. Les réparations seront exécutées avec le plus grand soin.
La Compagnie vient de faire l'acquisition de la célèbre bande COLOMBUS Patenté, ce COUSIN est approuvé et reconnu, sa supériorité est indiscutable.
AVIS à ceux qui désirent renouveler leur billard.
On achète d'occasion. Tables d'occasions.
E. I. ETHIER & CIE.
88 Rue St-Denis
Téléphone 6067 —6lac

LOUIS PELISSIER
Ingénieur et Mécanicien
Manufacturier d'appareils hydrauliques et à vapeur, pompes à ressort et arbres de couche.
Machinerie pour ouvrage en bois
Ascenseur hydraulique et mécanique de nouvelle invention.
1923 Rue Saint-Urbain
Coin de la rue Sainte-Catherine, Montréal
223—1an

The Liverpool London & Globe
COMPAGNIE D'ASSURANCE
ACTIF $40,833,000
Montant placé au Canada: $1,500,000
DIRECTEURS AU CANADA
Hon. Henry Starnes, Président.
Edmond J. Barnay, Ecr.
W. J. Buchanan, Ecr.
Andrew Frederik Gault, Ecr
Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.
G. F. C. Smith, Agent Général.
Cyrille Laurin, sous-agent pour la cité.
Votre patronage est solicité.
Bureau principal et succursale au Canada:
16 PLACE D'ARMES
Coin de la rue Saint-Jacques,
MONTREAL. 222—1a

A. GERARDIN P. HURTUBISE
Propriétaire Directeur-Gérant
E. CHANTELOUP
Fondeur en Fer et en Cuivre
— (FABRICANT) —
D'appareils à Gaz et à l'électricité. Supports Dessins Nouveaux, Jardin-Candres en Cuivre, Tuyauteurs, Balustrades de Bureau et de Banque, Glaces à Gaz et à électricité, etc., etc.
587 à 593 RUE CRAIG, Montréal
A. Dewers. Tél 589 C. Brunet.
Faisant affaire sous les noms de
DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE
140 Grande rue St-Laurent, Montréal
Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs, et Poseurs d'Appareils de Chauffage.
Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Coutellerie, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très modérés. 62-1a

WALLACE BELL
FORAGE DE PUITS

A Huile, Gaz, Eau Salée, Forage de Rochers, etc., dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Aussi Bois et Charbon à prix réduits.
Satisfaction parfaite garantie. Recommandations fournies à demande.
626 rue Saint-Laurent, Montréal
246—3m

Librairie Française
L. DERMIGNY
126 W. 25TH ST NEW-YORK
SUCCURSALE A MONTREAL
1608 RUE NOTRE-DAME
SEUL AGENT ET DEPOSITAIRE DU PETIT JOURNAL de PARIS, de son supplément colorié et du JOURNAL ILLUSTRE pour le Canada et les Etats-Unis.
Dépôt des principaux journaux de Paris, notamment: Petit Parisien, Soleil du Dimanche, l'Echo de la Semaine, l'Univers Illustré, le Figaro, etc. Journaux de modes et scientifiques.
Abonnements à toutes revues ou publications. Ordres pour livres promptement exécutés.
250—2oe

BANQUE D'EPARGNE
— DE LA —
Cité et du District de Montréal
Avis est par le présent donné qu'un dividende de huit dollars par action sur le capital de cette institution a été déclaré et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après mardi, le 2 janvier 1894. Les livres de transfert seront fermés du 15 au 31 décembre prochain, ces deux jours compris. Par ordre du bureau des directeurs.
H. BARBEAU, Gérant
Montréal, 30 novembre 1893. 74-1m

Your Stomach Distresses You
after eating a hearty meal, and the result is a chronic case of Indigestion, Sour Stomach, Heartburn, Dyspepsia, or a bilious attack.
RIPANS TABULES
Promote Digestion, Regulate the Stomach, Liver and Bowels, Purify the Blood, Correct Bad Complexion, Constipation, Sick Headache, Biliousness and all Disorders arising from a disordered condition of the Liver and Stomach. They act gently but surely and perfect digestion follows their use.
Ripans Tabules may be purchased at an Entire Medicine Chest, which should be kept for use in every family.
SOLD BY DRUGGISTS EVERYWHERE.

J. N. BEAUDRY
AUDITEUR ET COMPTABLE
Agent d'immeubles, de succession, de finances, d'Assurance, de louage de maisons, et collection de loyer.
Prêts et emprunts effectués aux taux les plus bas
Batisse "Imperial", Chambre No 18. Tél. 2206.
199—1 an

ESSAI GRATUIT
AUX HOMMES FAIBLES Les personnes qui souffrent des suites des erreurs de jeunesse, perte de la vigueur corporelle, de la varicocèle, etc., trouveront un remède efficace dans les pilules poudrées du professeur DeMont; des milliers de cas de la pire espèce, qui avaient résisté longtemps aux remèdes ont été guéris parfaitement. Milliers de témoignages de toutes les parties du monde. Prix par paquet, $1.00, six pour $5.00; paquet d'essai envoyé au reçu de 10 cents en timbres de poste. Adresse, Dr R. DeMont, 81 E. rue Washington, Chicago, Ills., U. S. A. 74 Jan

ESSAI GRATUIT
LES PILULES DU DR. CLARK DONNANT LA VIGNEUR AUX NERFS, sont un remède très efficace pour la guérison de la débilité nerveuse sous toutes ses formes, l'absence de mémoire, le mal de tête, l'insomnie, la perte de la vigueur corporelle, etc. Le traitement du Dr Clark opère une guérison rapide et permanente sur les cas les plus désespérés, parfaitement, $1 la boîte, six boîtes pour $5. Envoyez 4c en timbres poste pour un essai gratuit
J. B. CLARK,
3458 Archer Ave., Chicago, Ill.
74-1an

Chemins de fer

PACIFIQUE CANADIEN

FETES DU JOUR DE L'AN

Des billets d'excursion seront émis comme suit:
BILLETS SIMPLES DE PREMIERE CLASSE
Bons pour aller les 29, 30, 31 décembre 1893 et le 1er janvier 94 2, et bons pour revenir jusqu'au 2 janvier 1894
AUX ETUDIANTS ET PROFESSEURS
Passage de première classe et un tiers sur présentation de certificat authentique de l'école ou collège signé par le principal, à partir du 9 au 30 décembre inclusivement, jusqu'au 31 janvier 1894.
Bureau des Billets pour la Ville et Bureau du Télégraphe, 129 rue Saint Jacques.
Voisin du Bureau de Poste.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL
Le et après lundi, 11 septembre 1893, les Trains Rapides de l'Intercolonial, pour passagers, partiront tous les jours, excepté le dimanche, aux heures suivantes:

Quittant Montréal par le chemin de fer du Grand-Tronc de la gare Bonaventure	7 45
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la rue Windsor	20 40
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la place Dalhousie	23 30
Quittant Lévis	10 40
Arrive à la Rivière du Loup	15 05
do Trois Pistoles	17 40
do Rimouski	20 41
do Sainte-Flavie	21 10
do Campbellton	24 45
do Dalhousie	1 53
do Bathurst	3 40
do New Castle	4 40
do Moncton	8 30 16 35
do Saint-Jean, N. B.	10 30 13 40
do Halifax	14 30 23 20

Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent à leur destination, les dimanches.
Les wagons-buffet, wagons-lits et autres wagons du train rapide qui partent de Montréal à 7.45, vont jusqu'à Halifax, sans transbordement.
Les trains du chemin de fer Intercolonial sont chauffés par la vapeur de la locomotive et ceux qui éclairés à l'électricité.
On peut se procurer des billets de parcours complet, par Chemins de fer ou Steamers, à tous les points d'arrêt, dans le Bas du Fleuve Saint-Laurent et dans les Provinces Maritimes.
Pour billets et tous renseignements relatifs aux prix de passage, au fret, aux arrangements des trains, etc., adressez-vous à
C. W. ROBINSON
Agent du Fret et des Passagers de l'Est
1911 Rue Saint-Jacques, Montréal
D. POTTINGER, Gérant Général.
Bureau du Chemin de fer, Moncton, N. B. 8 septembre 1893.

FONDEE EN 1891
Académie de Coupe de Robes
— DE —
MADAME E. L. PITHER
88 Rue St-Denis. Montréal

Voyant le succès de l'entreprise, la satisfaction des élèves, les services rendus à la société, Madame Pither a conçu un projet qui donnera encore plus de satisfaction à la famille.
Elle a ouvert le premier octobre, une nouvelle Académie sous la direction d'une dame artiste Parisienne attachée à la maison, qui enseignera aux Dames aux demoiselles et aux petites filles tous les travaux dont voici le détail:
Layette de Bébé, Lingerie en tous genres, Confections et Trousseaux de Bébé, Conseils pour la Mode Pratique
Mardi pour la lingerie en fil de coton, plus de cinquante alphabets seront exécutés aux points des élèves. Broderie anglaise, Macramé Tatting, Dentelle torchon, Guipure d'art, Dentelle aux fuseaux, Dentelle aux aiguilles, sur drap perforé, en laine et en soie, Broderie de soie ou passée sur cannetille, Lambrequin, etc. Applications de toutes sortes, Broderie sur toile grec au filet, Dentelle au crochet sur tulle, Guipure d'or, Dentelle torchon, Crapeone, Mousse imitative, Fleurs en laine et en papier, Montage des Bouquets.
Des numéros de journaux—les cahiers de modes fort intéressants seront reçus de Paris, des meilleures maisons, tous les quinze jours, pour être mis à la disposition des élèves.
Madame Pither espère que comme pour la coupe, elle aura de nombreuses soirées d'heureuse réunion pour faire elles mêmes leur lingerie de la marquer, de préparer le trousseau du bébé ainsi que leurs robes et leurs manteaux.
En p.m. elle a pensé de joindre l'agréable à l'utile, c'est pour ceux qu'il sera aussi donné des leçons de piano sur les travaux de fantaisie, anciens et nouveaux, ainsi que des leçons de peintures. De jolis modèles et de beaux bi-derres seront exposés dans son salon et elle se fera un plaisir de recevoir toutes les personnes qui voudront bien venir les visiter.
88 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

Les Dames et Demoiselles dont les noms suivent ont obtenu des Diplômes de première classe durant le mois de septembre dernier.

Dame	F. X. Marsey,	Montréal, P.Q.
"	J. Le Baice,	" "
"	C. Sanderson,	" "
"	L. Beck,	" "
"	E. Cook,	Farnham "
Delle	Monmarquette,	St-Hyacinthe, "
Dame	C. Lacroix,	Montebello, "
Delle	E. Laveau,	Jeune Lorette, "
"	E. Lalonde,	Montréal, "
"	L. Lafrenière,	" "
"	S. Letièvre,	" "
"	C. Robidoux,	" "
"	K. O. Hagerty,	" "

CADEAUX! CADEAUX!
Noel et Jour de l'An
LIVRES DE PRIERES en français et en anglais, avec riches reliures—écaille, cuir russe, ivoire, veau, bois repoussé, chagrin, velours, etc., de 30c à $7.00.
LIVRES DE LITTERATURE avec beau cartonnage et tranche dorée, de 75c à $35.00.
LIVRES AVEC IMAGES pour enfants, de 5c à $3.50.
CHAPELETS en coco, cornaline, ambre, grenat, nacre de perles avec jolie monture, ainsi que étuis en nacre de perles, cuir ou boîtes.
CRUCIFIX, MEDAILLES, RELIQUAIRES, etc.
ETUIS EN CUIR POUR CIGARES ET CIGARETTES.
PORTE FEUILLES, PORTE MUSIQUE, CARTES DE FANTAISIE en verre ou métal. SET POUR FUMEURS. ENCRIERS avec dessous en bois ou autre. BOITES POUR CARTES AVEC JETONS. ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES. ALBUMS POUR IMAGES, SATCHELS, CANIFS, ECRITOIRES, PORTE CARTES en nacre ou cuir. BOITES DE PEINTURES ET DE MATHEMATIQUES. CALEPIN EN IVOIRE. PARFUMS avec boîtes de fantaisie ou autre. BONBONNIERES, PANIERS A OUVRAGE, etc.
BOITES DE FANTAISIE EN GRANDE VARIETE en cuir pelucho, celluloïde, bois, etc
Ainsi que JOUETS POUR ENFANTS.
Le tout à très bas prix.
Une visite est respectueusement sollicitée.
FABRE & GRAVEL
1619 rue Notre-Dame 1619

LA CIE TELEPHONE BELL
Du Canada (Limitée)
MONTREAL
Fabrique et vend toutes sortes
D'Appareils Téléphoniques et autres appareils électriques, materiel de communications et tous accessoires.
Formules des soumissions pour munir les Entrepôts, Edifices Publics, Hôtels et Résidences de communications téléphoniques privées et locales, alarmes contre les voleurs, sonneries pour hôtels, ascenseurs et autres, ainsi que pour le feu, et toutes les sortes d'autres sonneries électriques, etc.
Fournies aussi des soumissions aux Cités, Villes et Villages pour Télégraphe d'alarme et système de Patrouille.
Catalogues envoyés sur demande.
COMPTOIRS DE VENTE
MONTREAL—Edifice du Téléphone Bell, 367 rue Aqueduc.
TORONTO—Edifice du Téléphone Bell, 39 rue Temperance.
HAMILTON—Edifice du Téléphone Bell, rue Hughes.
OTTAWA—Edifice du Téléphone Bell, rue Queen.
QUEBEC—Edifice du Téléphone Bell, rue St-Jean et du Palais.
WINNIPEG—Bloc Forrest, Main Street.
42-20

Mme. J. H. Horsnyder, 152 Pacific Ave., Santa Cruz, Cal., écrit:
"Quand j'étais enfant et que j'allais à l'école à Reading, Ohio, j'eus une sérieuse attaque de fièvre cérébrale. A ma convalescence je m'aperçus que j'étais complètement chauve et pendant longtemps, je craignis de rester ainsi pour toujours. Des amis me conseillèrent l'usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, ce que je fis, et bientôt mes cheveux
Commencèrent à pousser,
et j'ai maintenant une luxuriante chevelure, ayant tourné cependant du blond au châtain foncé."
"Après un accès de maladie mes cheveux tombèrent à plein peigne. J'employai deux bouteilles de la
VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER,
et maintenant j'ai des cheveux d'un mètre de long, abondants et épais. J'ai recommandé cette préparation à d'autres personnes qui ont obtenu les mêmes bons résultats." — Mme. Sidney Carr, 1460 Regina St., Harrisburg, Pa.
"Je fais usage depuis plusieurs années de la Vigueur des Cheveux d'Ayer et ai toujours obtenu des résultats satisfaisants. Je sais que c'est la meilleure préparation qui existe pour les cheveux." — C. T. Arnets, Mammoth Spring, Ark.
Vigueur des Cheveux d'AYER,
Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie, Lowell, Mass.

Navigation

Steamers de la Malle Royale
— DE LA —
LIGNE ALLAN
Départs projetés, dont la date peut être changée

Service de la Malle Royale de Liverpool, Londonderry, Halifax et Portland

De Liverpool	VAPEURS	De Portland	De Halifax
30 Nov	Mongolian	21 Déc	23 Déc
14 Déc	Laurentian	4 Jan	6 Jan
28 "	Numidian	18 "	20 "
11 Jan	Mongolian	1 Fév	3 Fév
25 "	Laurentian	15 "	17 "
8 Fev	Numidian	1 Mars	3 Mars
22 "	Mongolian	15 "	17 "
8 Mars	Laurentian	29 "	31 "
22 "	Parisian	12 Avril	14 Avril
5 Avril	Numidian	26 "	28 "

Les steamers de ce service transportent toutes les classes de passagers. Les salons et les cabines sont au centre du vaisseau, où le mouvement de tangage se fait le moins sentir. Ces steamers sont éclairés à la lumière électrique, et les passagers peuvent s'en servir à toutes les heures de la nuit. Les cabines de mariage et de lune de miel sont sur le pont. Les salons et les chambres sont chauffés par la vapeur. Le confort dans les cabines est surtout ce qui est le plus remarquable sur ces steamers.